

Annexes

- 1 • Qu'est-ce qu'un SAGE ?
- 2 • Les arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE et instituant la CLE et ses membres
- 3 • Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire du SAGE
- 4 • Un rappel des défis, orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie
- 5 • Le glossaire
- 6 • La table des abréviations
- 7 • Les références listées dans la base de données du SAGE



Ce document a été réalisé pour le compte de la **Commission Locale de l'Eau Croult · Enghien · Vieille Mer**

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France avec l'appui technique d'Adage Environnement, Complémenterre, ASca et Biodiversita

sommaire

1 Qu'est-ce qu'un SAGE ?.....	3
2 Les arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et instituant la CLE et ses membres	7
3 Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	15
4 Un rappel des défis, orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie	21
5 Le glossaire.....	27
6 La table des abréviations.....	35
7 Les références listées dans la base de données du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	39

Annexe 1 | Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, SAGE, comme le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est né de la loi sur l'eau de 1992. Si le SDAGE fixe pour chaque grand bassin hydrographique, la Seine et ses affluents pour ce qui nous concerne, des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, le SAGE, quant à lui s'applique à un niveau local, dans le respect des défis, orientations et dispositions du SDAGE (voir tableau récapitulatif du SDAGE ci-après).

C'est pourquoi l'initiative d'un SAGE revient aux responsables de terrains, élus, associations, acteurs économiques, aménageurs, usagers de l'eau... qui ont un projet commun pour l'eau.

Il constitue un document de planification à long terme élaboré sur la base de la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin. Ce document fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et de gestion quantitative des ressources en eau superficielle, souterraine et des milieux aquatiques. Elaboré par la Commission Locale de l'Eau, il est composé de deux parties : un programme d'actions et un règlement, qui constitue une véritable opportunité de mise en œuvre des prescriptions établies par les acteurs.

La première étape consiste à définir le périmètre du SAGE. Il doit être cohérent, se rapprocher des limites naturelles, permettre aux usagers de résoudre leurs différends lorsque la ressource en eau est source de «tiraillements». Il revient au Préfet d'en arbitrer la procédure. Il consulte -collectivités territoriales, Comité de bassin et fixe le périmètre.

Ensuite, c'est au tour de la commission locale de l'eau (CLE) de travailler. Le Préfet arrête sa composition avec obligation d'y retrouver une majorité d'élus (la moitié), des usagers de l'eau (un quart) et les services de l'Etat (un quart). Le travail de la CLE est considérable car une fois validé par le préfet, le SAGE indirectement a valeur de règlement pour l'eau et le milieu. Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SAGE. Les autres décisions administratives doivent simplement le prendre en compte. De plus la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive cadre sur l'eau impose aux schémas de cohérence territoriale (SCOT), aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et aux cartes communales (CC) d'être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

La démarche SAGE se développe en 3 temps :

- une phase d'émergence, destinée à évaluer l'intérêt du développement de l'outil sur un territoire et à préciser les contours géographiques de son application. Cette phase, qui s'est déroulée pour le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer en 2009 a été sanctionnée par la prise de deux arrêtés préfectoraux portant d'une part sur le périmètre du SAGE (arrêté du 11 mai 2011) et d'autre part sur la constitution de la Commission locale de l'eau (arrêté du 7 septembre 2011) ;
- une phase d'élaboration, correspondant à la réalisation de l'état des lieux du territoire (constitué de l'état initial et du diagnostic), des scénarios et à la rédaction du programme d'actions et du règlement par la Commission Locale de l'Eau. Ces deux derniers documents sont soumis à enquête publique ;
- une phase de mise en œuvre, véritable séquence d'application du SAGE sur le territoire par les acteurs.

Le rôle de la CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue l'instance décisionnaire du SAGE. Elle est à considérer comme un parlement de l'eau, dans lequel les élus des collectivités sont majoritaires. Des représentants des usagers et des services de l'Etat y siègent également.

Les textes réglementaires, et en particulier la circulaire d'avril 2008, indiquent que la CLE est l'instance décisionnaire et délibérative du SAGE. En phase d'élaboration, elle fixe les orientations du SAGE, le programme d'actions à mener (PAGD) ainsi que le règlement. Elle organise et valide les étapes, arbitre les conflits. Elle assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

Son rôle est donc primordial puisqu'elle assure la dynamique de l'outil et détermine ses orientations.

La CLE est composée de membres issus de trois collèges dont les proportions respectives doivent respecter certaines exigences :

- les collectivités, groupements et établissements publics locaux ; représentent au moins 50% des membres de la CLE ;
- les usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations concernées ; représentent au moins 25% des membres de la CLE ;
- l'Etat et ses établissements publics ; représentent le reste des membres.

Les membres de la CLE sont renouvelés tous les six ans. Il n'y a pas de suppléant mais un pouvoir peut être donné à un membre siégeant au sein du même collège. Chaque membre dispose d'une voix. Le quorum des deux tiers autrefois obligatoire pour chaque délibération est aujourd'hui obligatoire uniquement pour les délibérations relatives au règlement intérieur de la CLE, à l'adoption, la modification, ou la révision du SAGE.

La CLE doit établir, chaque année, un rapport annuel sur ses activités.

Composition de la CLE du SAGE Coult-Enghien-Vieille Mer :

- 31 représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- 18 représentants de la société civile (usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations),
- 11 représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

Annexe 2 | Les arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE et instituant la CLE et ses membres



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt et de
l'environnement

Cergy-Pontoise, le 11 MAI 2011

ARRETE INTERPREFECTORAL n°
portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer »

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DU VAL-D'OISE
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par arrêté du 20 novembre 2009 ;

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU le rapport préliminaire justifiant du choix du périmètre pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Croult-Enghien-Vieille Mer » transmis au président du comité de bassin, au préfet coordonnateur de bassin et aux collectivités concernées ;

VU l'avis favorable du comité de bassin du 23 février 2010 ;

VU l'avis favorable du Préfet Coordonnateur de Bassin du 3 juin 2010 ;

VU les avis favorables des Conseils Généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, des Conseils communautaires d'Est Ensemble et de Val de France, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de Montmorency (SIARE) et des Conseils Municipaux d'Enghien-les-Bains, Epiais-les-Louvres, Fontenay-en Parisis, Louvres, Montsoult, Le Plessis-Bouchard, Roissy-en-France, Sannois, Saint-Witz et Villemomble ;

VU les avis réputés favorables du Conseil Régional d'Ile-de-France, des Communautés d'Agglomération de Plaine Commune, de Clichy-sous-Bois Montfermeil, de Val et Forêt, de la Vallée de Montmorency, de Plaine de France et d'Aéroport du Bourget, des Communautés de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, Carnelle-Pays de France, du Pays de France, Roissy-Portes de France, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées du Croult et du Petit Rosne ainsi que des Communes d'Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, Clichy-sous-Bois, Coubron, La Courneuve, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Les Lilas, Livry-Gargan, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Pantin, Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevrans, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Villetaneuse, Andilly, Arnouville-les-Gonesses, Attainville, Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouffemont, Bouqueval, Châtenay-en-France, Chennevières-les-Louvres, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Ecouen, Epinay-Champlâtreux, Ermont, Ezanville, Franconville, Garges-les-Gonesses, Gonesse, Goussainville, Groslay, Jagny-sous-Bois, Mareil-en-France, Margency, Marly-la-Ville, Le Mesnil-Aubry, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Piscop, Le Plessis-Gassot, Puiseux-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Le Thillay, Vaudherland, Vemars, Villaines-sous-Bois, Villeron, Villiers-le-Bel et Villiers-le-Sec ;

Direction départementale des territoires – 5, Avenue Bernard Hirsch – BP 60158 – 95022 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.34.25.25.00 – Télécopie : 01.30.30.51.55 – courriel : ddt@val-doise.gouv.fr

CONSIDERANT que le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer » présente une cohérence hydrographique fondée sur les limites du bassin versant du Croult-Vieille Mer auquel a été rattaché le bassin versant du ru d'Enghien ;

CONSIDERANT que les enjeux spécifiques du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer » sont cohérents avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux arrêté du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par arrêté du 20 novembre 2009 ;

SUR proposition conjointe du Secrétaire Général de la préfecture du Val d'Oise et du Secrétaire Général de la préfecture de Seine-Saint-Denis ;

ARRETEMENT

Article 1er

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer » est constitué par tout ou partie du territoire des communes dont la liste figurant à l'annexe 1 du présent arrêté. Il est délimité par la carte figurant en annexe 2.

Article 2

Le préfet du Val d'Oise est coordonnateur de la procédure d'élaboration ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer ».

Article 3

Le délai d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer » est fixé au plus tard le 31 décembre 2015.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis.

Article 5

Le présent arrêté est publié sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Article 6

Le Secrétaire Général de la préfecture du Val d'Oise, le Secrétaire Général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Pour le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Arnaud COCHET

Le Préfet du Val-d'Oise

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
Jean-Noël CHAVANNE

Annexe 1 : communes incluses dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer »

Commune de Seine-Saint-Denis

COMMUNE	Code INSEE	Part concernée
AUBERVILLIERS	93001	En totalité
AULNAY-SOUS-BOIS	93005	En totalité
LE BLANC-MESNIL	93007	En totalité
BOBIGNY	93008	En totalité
BONDY	93010	En totalité
LE BOURGET	93013	En totalité
CLICHY-SOUS-BOIS	93014	En totalité
COUBRON	93015	En partie
LA COURNEUVE	93027	En totalité
DRANCY	93029	En totalité
DUGNY	93030	En totalité
EPINAY-SUR-SEINE	93031	En totalité
LES LILAS	93045	En partie
LIVRY-GARGAN	93046	En totalité
MONTFERMEIL	93047	En partie
NOISY-LE-SEC	93053	En totalité
PANTIN	93055	En totalité
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93057	En totalité
PIERREFITTE-SUR-SEINE	93059	En totalité
LE PRE-SAINT-GERVAIS	93061	En totalité
LE RAINCY	93062	En partie
ROMAINVILLE	93063	En partie
ROSNY-SOUS-BOIS	93064	En partie
SAINT-DENIS	93066	En totalité
SAINT-OUEN	93070	En partie
SEVRAN	93071	En totalité
STAINS	93072	En totalité
TREMBLAY-EN-FRANCE	93073	En partie
VAUJOURS	93074	En totalité
VILLEMOMBLE	93077	En partie
VILLEPINTE	93078	En totalité
VILLETANEUSE	93079	En totalité

Commune du Val d'Oise

COMMUNE	Code INSEE	Part concernée
ANDILLY	95014	En totalité
ARNOUVILLE-LES-GONESSE	95019	En totalité
ATTAINVILLE	95028	En totalité
BAILLET-EN-FRANCE	95042	En partie
BONNEUIL-EN-FRANCE	95088	En totalité
BOUFFEMONT	95091	En totalité
BOUQUEVAL	95094	En totalité
CHATENAY-EN-FRANCE	95144	En partie
CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	95154	En totalité
DEUIL-LA-BARRE	95197	En totalité
DOMONT	95199	En totalité
EAUBONNE	95203	En totalité
ECOUEN	95205	En totalité
ENGHIEN-LES-BAINS	95210	En totalité
EPIAIS-LES-LOUVRES	95212	En partie
EPINAY-CHAMPLATREUX	95214	En partie
ERMONT	95219	En totalité
EZANVILLE	95229	En totalité
FONTENAY-EN-PARISIS	95241	En totalité
FRANCONVILLE	95252	En totalité
GARGES-LES-GONESSE	95268	En totalité
GONESSE	95277	En totalité
GOUSSAINVILLE	95280	En totalité
GROSLAY	95288	En totalité
JAGNY-SOUS-BOIS	95316	En partie
LOUVRES	95351	En totalité
MAREIL-EN-FRANCE	95365	En partie
MARGENCY	95369	En totalité
MARLY-LA-VILLE	95371	En partie
LE MESNIL-AUBRY	95395	En totalité
MOISSELLES	95409	En totalité
MONTLIGNON	95426	En totalité
MONTMAGNY	95427	En totalité
MONTMORENCY	95428	En totalité
MONTSOULT	95430	En partie
PISCOP	95489	En totalité
LE PLESSIS-BOUCHARD	95491	En partie
LE PLESSIS-GASSOT	95492	En totalité
PUISEUX-EN-FRANCE	95509	En partie
ROISSY-EN-FRANCE	95527	En partie
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	95539	En totalité
SAINT-GRATIEN	95555	En totalité
SAINT-LEU-LA-FORET	95563	En partie
SAINT-PRIX	95574	En totalité
SAINT-WITZ	95580	En partie
SANNOIS	95582	En totalité
SARCELLES	95585	En totalité
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	95598	En totalité
LE THILLAY	95612	En totalité
VAUDHERLAND	95633	En totalité
VEMARS	95641	En partie
VILLAINES-SOUS-BOIS	95660	En totalité
VILLERON	95675	En totalité
VILLIERS-LE-BEL	95680	En totalité

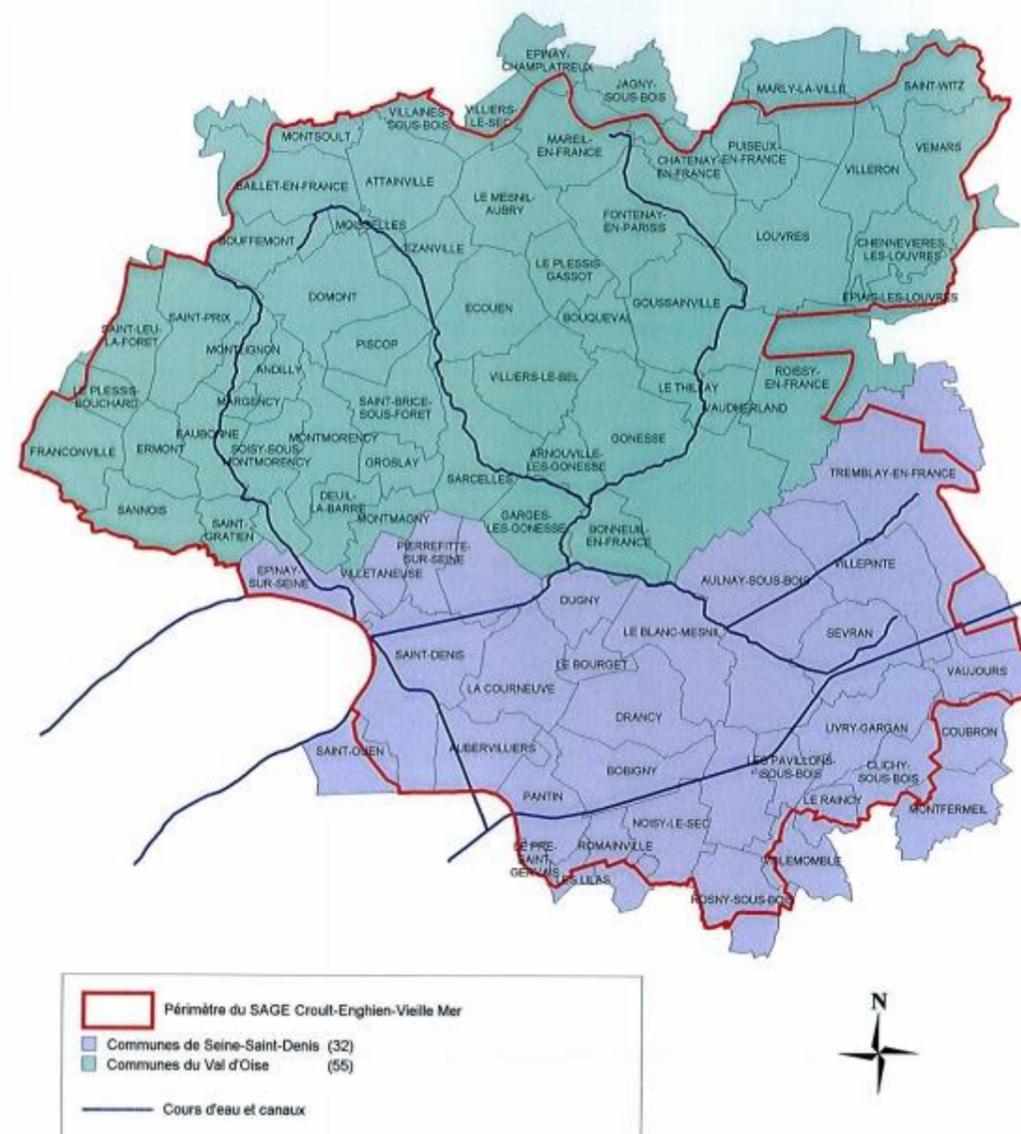
Direction départementale des territoires – 5, Avenue Bernard Hirsch – BP 60158 – 95022 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.34.23.25.00 – télécopie : 01.30.30.51.55 – courriel : ddt@val-doise.gouv.fr

VILLIERS-LE-SEC

95682

En partie

Annexe 2 : carte de délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult – Enghien – Vieille Mer »



Données : BD Carthage, IGN, DRIEE-IF

Direction départementale des territoires – 5, Avenue Bernard Hirsch – BP 60156 – 95022 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.34.25.25.00 – télécopie : 01 30 30 51 55 – courriel : ddt@val-doise.gouv.fr



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Bureau de l'aménagement rural, de l'eau et des
espaces naturels (BAREEN)

Unité Eaux et milieux aquatiques

Affaire suivie par : Mme Petitjean
☎ : 01 34 25 25 42
fax : 01 34 25 26 88
✉ : nadine.petitjean@val-doise.gouv.fr

**Arrêté préfectoral N° 2011/10522
instituant la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »**

**Le préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, R 212-29 à R 212-34,

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, relative au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu le courrier en date du 23 juillet 2009, de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis confiant à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise la mise en oeuvre du SAGE « Croult, Enghien, Vieille-Mer, en qualité de préfet « pilote » ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N° 2011/10361 du 11 mai 2011 fixant le périmètre du SAGE et désignant le Préfet du Val-d'Oise pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

Vu les délibérations et courriers réceptionnés dans le cas de la consultation officielle lancée le 15 mars 2010, concernant le périmètre du SAGE et le 10 décembre 2010 concernant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;

Vu les avis des préfets de départements et les réunions de travail organisées par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu les propositions de l'association des Maires du Val-d'Oise et de l'association des maires d'Ile-de-France des départements concernés ;

Direction départementale des Territoires - 5 avenue Bernard Hirsch - BP 60156 - 95022 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 25 25 00 - télécopie : 01 34 25 26 88 - courriel:ddt-tdt@val-doise.gouv.fr
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h - www.val-doise.equipement-agriculture.gouv.fr

Considérant que la composition locale de l'eau proposée, est le fruit d'un important travail de concertation locale ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article L 212-4 du Code de l'environnement, il est créé une Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE "Croult- Enghien-Vieille-Mer" ;

Article 2 : Cette commission locale de l'eau, constituée en application des articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 du Code de l'environnement, comprend 60 membres répartis comme suit :

I. Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres) :

a) Représentants du Conseil régional et des Conseils généraux (3 membres) :

- ◆ Madame Audrey GALLAND, conseiller régional d'Ile-de-France
- ◆ Monsieur Daniel DESSE, Conseiller général du Val-d'Oise
- ◆ Monsieur Pascal POPELIN, vice président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

b) Représentants des structures gérant l'assainissement (4 membres) :

- ◆ Monsieur Guy MESSAGER, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- ◆ Monsieur Jean-Claude NOYER, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- ◆ Madame Josiane BERNARD, vice-présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (Direction de l'eau et de l'assainissement - DEA)
- ◆ Monsieur Maurice OUZOULIAS, Président du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

c) Représentants des communautés d'agglomération (6 membres) :

- ◆ Monsieur Didier VAILLANT, Président de la Communauté d'agglomération Val-de-France
- ◆ Monsieur Christian LAGRANGE, vice-Président de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble
- ◆ Monsieur Philippe MONGE, Conseiller de la Communauté d'agglomération Plaine Commune
- ◆ Monsieur Cumhur GUNESLIK, Conseiller de la Communauté d'agglomération de Clichy Montfermeil
- ◆ Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Conseiller de la Communauté d'agglomération de Val et Forêt

- ◆ Monsieur Bernard VIGNAUX, Conseiller de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency

d) Représentants des communes du Val-d'Oise (8 membres) :

- ◆ Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire d'Ézanville
- ◆ Monsieur Didier GUEVEL, Maire du Plessis-Gassot
- ◆ Monsieur Gérard GREGOIRE, Conseiller municipal de Gonesse
- ◆ Madame Cécile MADURA, adjointe au Maire de Goussainville
- ◆ Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire de Garges-les-Gonesse
- ◆ Monsieur Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains
- ◆ Monsieur Francis DELATTRE, Maire de Franconville
- ◆ Monsieur Yannick PATERNOTTE, Maire de Sannois

e) Représentants des communes de Seine-Saint-Denis (8 membres) :

- ◆ Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget
- ◆ Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine
- ◆ Monsieur Gilles POUX, Maire de La Courneuve
- ◆ Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers
- ◆ Monsieur André VEYSSIERE, Maire de Dugny
- ◆ Monsieur Gérard SEGURA, Maire d'Aulnay-sous-Bois
- ◆ Monsieur Raphaël VAHE, adjoint au maire de Tremblay-en-France
- ◆ Monsieur Edgard ABERLE, conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais

f) représentant du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

- ◆ Monsieur Jacques RENAUD, Vice-Président du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

g) représentant de l'Etablissement public territorial de Bassin Seine - Grands Lacs -

- ◆ Monsieur Bertrand KERN, administrateur des Grands Lacs de Seine

II/ Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (18)

- ◆ Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou son représentant

- ◆ Monsieur le Président de la Chambre interdépartementale de l'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de la Fédération de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- ▶ Monsieur le Président de l'Association Val-d'Oise Environnement ou son représentant
- ◆ Madame la Présidente de l'Association Environnement 93 ou son représentant
- ◆ Madame la Présidente de l'Association locale Aulnay environnement ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de l'Association Assars ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président de l'Association des organismes HLM de la région Ile-de-France ou son représentant
- ◆ Monsieur le représentant des Propriétaires fonciers non bâtis (un représentant de la Chambre interdépartementale de l'Agriculture d'Ile-de-France)
- ◆ Monsieur le Président du Centre interrégional de la propriété forestière ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président Directeur Général d'Aéroports de Paris (Aéroport du Bourget) ou son représentant
- ◆ Monsieur le Président du Service des canaux de la Ville de Paris ou son représentant

III/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11)

- ◆ Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France, coordonnateur de bassin ou son représentant
- ◆ Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant
- ▶ Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- ◆ Monsieur le Délégué interrégional de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

- › Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Equipement de l'aménagement d'Ile-de-France ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT 95) ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France (EPA) ou son représentant

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la CLE sont gratuites ;

Article 4 : En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 5 : Lors de la réunion d'installation de la CLE, le président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 6 : Le fonctionnement de la Commission locale de l'eau s'effectue selon les modalités des articles R 212-32 à R 212-34 du Code de l'environnement.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise et sur le site internet (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>).

Article 8 : Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Cergy le, - 7 SEP. 2011

Le préfet,



Pierre-Henry MACCIONI

Annexe 3 | Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire du SAGE

Le tableau suivant liste de manière non exhaustive les acteurs du territoire du SAGE ayant un rôle dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement dans celui de l'eau. Seules les missions en rapport avec l'eau sont décrites ci-dessous.

NIVEAU NATIONAL

Les acteurs	Les missions
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)	Il définit, met en œuvre et coordonne la politique de l'Etat en matière de développement durable, de gestion des espaces et des ressources naturels, de l'aménagement du territoire notamment en gérant efficacement les ressources (en eau, en espace ...) et en préservant la biodiversité et les milieux naturels par des politiques de protection, de restauration et de valorisation adaptées, en identifiant et évaluant les risques, en promouvant des mesures de réduction des risques à la source, en organisant la surveillance...
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)	Il définit, met en œuvre et coordonne les politiques de l'Etat visant à la prise en compte des ressources naturelles et de la biodiversité par les activités agricoles, ainsi qu'à la préservation du foncier. Les récentes stratégies mises en application par le Ministère en charge de l'alimentation visent notamment à réduire l'usage des pesticides, développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, améliorer la performance énergétique des exploitations, créer un nouveau modèle agricole français dans une optique de développement durable.
Ministère des affaires sociales et de la santé	Il prépare la politique de santé publique définie à l'article L. 1411-1 du code de la santé publique et contribue à sa mise en œuvre.
Mission interministérielle de l'eau	La Mission interministérielle de l'eau assiste le ministre chargé de l'environnement dans son action de coordination des différents ministères intervenant dans le domaine de l'eau. Présidée par le directeur de l'eau, elle réunit périodiquement des représentants des ministères intéressés par les questions en lien avec l'eau (écologie et développement durable, agriculture, santé...) et, en tant que de besoin, des représentants d'établissements publics de l'Etat.
ONEMA	Organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques, il est placé sous la tutelle du MEDDE. Il veille au respect des réglementations concernant l'eau et la pratique de la pêche, assure le contrôle des usages pour garantir la préservation des masses d'eau, met ses connaissances et les compétences techniques de ses personnels au service du diagnostic de l'état des eaux, des milieux et s'implique dans l'orientation des programmes de recherche et construit un partenariat de proximité avec les établissements de recherche.
BRGM	Etablissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et du Ministère de l'Environnement. Il s'intéresse notamment à la connaissance et à la gestion des ressources en eau souterraines (étude du fonctionnement des nappes, évaluation et gestion des ressources, appui aux services chargés de la Police des eaux).

NIVEAU BASSIN

Les acteurs	Les missions
Préfet coordonnateur de bassin	Le Préfet coordonnateur de bassin, représenté par le Préfet de la région Ile de France, anime et coordonne la politique de l'Etat en matière de police et de gestion des ressources en eau afin d'assurer l'unité et la cohérence des actions déconcentrées de l'Etat dans ce domaine.
Le Comité de bassin Seine-Normandie	Il établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau, fixe le taux des redevances pour financer le programme d'intervention. Il est également chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
L'Agence de l'eau Seine-Normandie	L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un Etablissement Public du Ministère de l'écologie. Elle favorise la réalisation des opérations qui permettent le respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Elle est l'organe exécutif des instances de bassin et de leurs délibérations et décisions. Elle redistribue des fonds (collectés sur les redevances des différents usagers) aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs pour réaliser des travaux de lutte contre les pollutions, de développement et de gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. Afin de mener une gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du territoire, c'est l'AESN qui coréalise, en lien avec le préfet de région le SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands, dont fait partie intégrante le territoire Croult-Enghien-Vieille Mer. Le Conseil d'administration de l'AESN propose au Comité de bassin le projet de programme d'intervention et son financement (proposition du taux des redevances). Il définit les conditions générales de fonctionnement de l'Agence de l'eau et d'attribution des aides et apprécie, via une commission ad hoc, le bien-fondé des demandes d'aides des maîtres d'ouvrage présentées par le directeur de l'Agence de l'eau. Il arrête le budget de l'Agence.
Service de navigation de la Seine / DIRBS	Service déconcentré du MEDDE, le Service Navigation de la Seine (SNS) exerce des missions d'une part pour le compte de l'Etat dans le domaine de la sécurité et de la police de la navigation, et d'autre part pour le compte de VNF, dont il constitue la Direction interrégionale du bassin de la Seine (DIRBS). Les missions pour le compte de VNF comprennent l'entretien, l'exploitation et la modernisation des ouvrages et voies navigables ainsi que la promotion du transport fluvial.

NIVEAU REGIONAL

Les acteurs	Les missions
Préfet de Région Ile-de-France	Le Préfet de la région représente l'Etat dans la région. Il coordonne à l'échelle régionale les actions des différents services de l'Etat dans le domaine de l'Eau et la gestion des milieux aquatiques, anime et contrôle les activités des préfets des départements et approuve les SAGE. Le Préfet de la région Ile-de-France a confié au Préfet du Val d'Oise la coordination interdépartementale de bassin pour la mise en place du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

Les acteurs	Les missions
-------------	--------------

Conseil régional Ile-de-France	Le Conseil régional détermine les grandes orientations de la région. Il donne les grands axes stratégiques imposables de la Région via le SDRIF, en matière d'aménagement, d'environnement, de ressources, de paysage... Il réalise en partenariat avec la DRIEE le Schéma régional de cohérence écologique pour la mise en place d'une trame verte et bleue.
--------------------------------	---

DRIEE Ile-de-France	Service décentralisé du MEDDE, la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE - IdF) a été créée par le décret le 24 juin 2010. La DRIEE est issue du regroupement de quatre entités : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Service Technique Interdépartemental de l'Inspection des Installations Classées (STIIC) de la Préfecture de Police, le service eau/environnement du Service Navigation de la Seine (SNS), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE, hors activités de développement industriel et métrologie). La DRIEE comporte un siège régional et des unités territoriales pour chaque département. Elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre, sous l'autorité du Préfet de région Île-de-France, les priorités d'actions de l'État en matière d'environnement et d'énergie, et plus particulièrement celles issues du Grenelle Environnement. Il réalise en partenariat avec le Conseil régional Ile-de-France le Schéma régional de cohérence écologique pour la mise en place d'une trame verte et bleue.
---------------------	--

DRIAAF Ile-de-France	La DRIAAF est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture. Elle pilote et assure la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de ce Ministère en Île-de-France. La DRIAAF exerce ses compétences sous l'autorité du Préfet de la région d'Île-de-France et des missions départementales pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, sous l'autorité des préfets de département. Ses missions visent à garantir une alimentation sûre, diversifiée et durable, à développer une agriculture durable et compétitive, à soutenir la production et la gestion forestière, et préserver la biodiversité, à orienter la formation, la recherche et le développement. Elle participe à la reconquête de la qualité des eaux en Ile-de-France par ses actions notamment dans le cadre de Phyt'eau Propres, les mesures agri-environnementales territorialisées, mise en œuvre et suivi du programme national Ecophyto 2018 en région Ile de France... En petite couronne, la DRIAAF exerce aussi les compétences dévolues par le passé aux DDAF.
----------------------	--

ARS Ile-de-France	L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence. Elle est notamment responsable de la réalisation du plan régional Santé-Environnement. Sur la question de l'eau, elle est compétente sur l'alimentation en eau potable (suivi de la qualité des eaux brutes et distribuées, et protection des ressources via l'instauration des périmètres de protection des captages) et les eaux de baignade (suivi et contrôle).
-------------------	--

DRIEA Ile-de-France	Placée sous l'autorité du préfet de Région, la DRIEA est issue de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement d'Île-de-France (DREIF) hormis dans sa dimension logement, de la Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF), des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de la
---------------------	--

Les acteurs	Les missions
-------------	--------------

	Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement (DULE) de Paris. Elle constitue l'une des trois directions d'Île-de-France du MEDDE. Elle a en charge les questions relatives à l'aménagement durable, et le suivi des documents de planification urbaine.
--	--

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Les acteurs	Les missions
-------------	--------------

Préfets des départements (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise)	Représentant de l'Etat au sein du département, le Préfet est chargé de mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques nationales : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... Il veille au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, notamment en traitant les situations d'urgence et en établissant des plans de protection des populations contre les catastrophes naturelles et les risques technologiques. Il veille à la santé environnementale de son département en contrôlant l'installation des industries dangereuses ou polluantes et la délivrance des permis de construire. Il doit veiller aussi au respect du patrimoine culturel du département et protéger les monuments historiques et les sites remarquables. Le Préfet du Val-d'Oise assure pour le Préfet de région la coordination interdépartementale de bassin pour la mise en place du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.
--	--

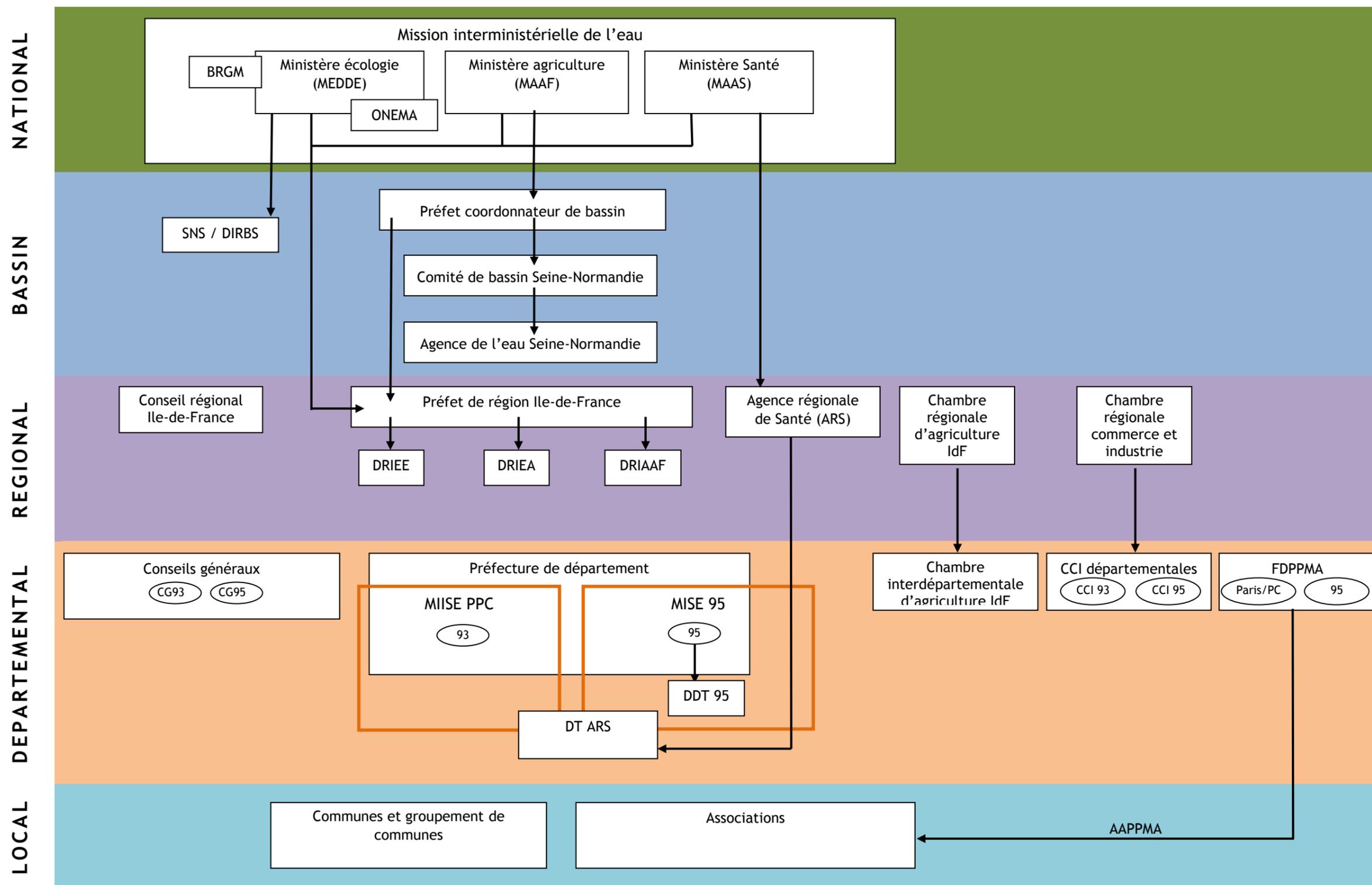
Conseils généraux (Conseils généraux de Seine-St-Denis et du Val-d'Oise)	Les Conseils généraux agissent dans de nombreux domaines pour préserver l'environnement. La préservation et la valorisation des espaces naturels, la préservation de la ressource en eau, l'entretien des cours d'eau, l'assainissement, la lutte contre les pollutions diffuses, la prévention contre les inondations, l'alimentation en eau potable sont autant de préoccupations qui apparaissent dans la politique de chaque Départements. Les objectifs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) du CG 93, chargée de la gestion du réseau d'assainissement, sont de lutter contre les inondations et la pollution, entretenir le patrimoine, mais aussi assurer la sécurité des personnes, riverains ou personnel intervenant dans le réseau.
--	--

DDT Val d'Oise	La DDT succède depuis 2010 à la DDEA qui résultait de la fusion de la DDE et de la DDAF. Direction interministérielle, elle est placée sous l'autorité du Préfet. La DDT reprend l'ensemble des missions de la DDEA, ainsi que certaines missions environnementales anciennement traitées par la préfecture. Elle est le service technique territorial de l'Etat portant les politiques de développement durable auprès des collectivités locales, des acteurs économiques de l'aménagement, du bâtiment et du logement, du secteur agricole et des organisations professionnelles. L'eau fait partie de ses champs de compétences (mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques, de la politique de protection des milieux naturels et des espèces remarquables, police de l'eau, de la pêche, de la chasse et de la forêt, instruction des autorisations liées à la protection de l'environnement et contrôles, prévention et information relatives aux risques naturels et technologiques, conduite et élaboration des plans de prévention des risques...). A noter que pour la petite couronne, il n'y a pas de DDT. Les compétences sont réparties entre services de la Préfecture et DRIEA.
----------------	---

Les acteurs	Les missions
Mission inter-services de l'eau (MISE)	Le territoire du SAGE est concerné par 2 MISE : la MISE 95 et la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau de Paris et Proche Couronne (MIISE PPC). Les MISE/MIISE PPC coordonnent les services de l'État et les établissements publics dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (Préfecture, DREAL, DDT, DT ARS, SD ONEMA, SNS, AESN...), et sont placées sous l'autorité du Préfet. Elles assurent l'efficacité et la cohérence de l'action des pouvoirs publics au niveau départemental et interdépartemental. C'est au sein des MISE et de la MIISE que les priorités et les modalités de mise en œuvre de la politique de l'eau, ainsi que son articulation avec les politiques sectorielles sont débattues.
Délégation territoriales de l'ARS	L'ARS est représentée dans chaque département par une délégation territoriale (DT93, DT95). Ces délégations remplissent les missions de proximité de l'agence et sont en particulier l'interface locale des partenaires extérieurs (Préfet, Conseil général, établissements de santé...).
Service interdépartemental Seine-Ile-de-France de l'ONEMA	L'ONEMA s'appuie sur des services départementaux (SD) et des services inter-départementaux (SID). Ces derniers exercent trois missions principales : des actions de contrôle des usages et apportent un appui technique aux services de police de l'eau, le recueil de données sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur les espèces, un appui technique aux gestionnaires et aux autorités chargées de mettre en œuvre la politique de l'eau, notamment en matière d'ingénierie écologique, et assurent le suivi d'opérations locales de gestion concertée de l'eau.
Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France	La circonscription de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France couvre 7 départements : 3 départements d'Ile-de-France Ouest (91, 95, 78), Paris, et la petite couronne (92, 93, 94). Organismes consulaires, les Chambres d'Agriculture ont pour mission première de représenter le monde agricole et rural. Elles exercent une mission consultative auprès des pouvoirs publics et une mission d'intervention dans le secteur agricole. Elles interviennent autant dans la gestion qualitative (MAE, mise aux normes des bâtiments d'élevage) que dans la gestion quantitative de l'eau (irrigation, ruissellement...).
Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI 93 et CCI 95)	Les Chambres de Commerce et d'Industrie représentent les intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription auprès des pouvoirs publics. Leurs services accompagnent, conseillent et informent les entreprises du département concerné quel que soit leur secteur d'activités. Elles sont associées à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme et donnent leur avis sur divers projets. Elles proposent aux entreprises des outils pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement de l'activité.
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA Paris et petite couronne pour le 93, FDPPMA 95)	Elles ont pour objet la protection, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, la définition et la coordination des actions des associations adhérentes, le développement de la pêche amateur ainsi que la collecte de la taxe piscicole.

NIVEAU LOCAL	
Les acteurs	Les missions
Communes, communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat à compétences spécifiques (AEP, assainissement, entretien de rivières...)	La commune représentée par le Maire est notamment chargé d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, la prévention et l'organisation des secours contre les catastrophes sur le territoire communal. Le Maire dispose d'un pouvoir de police et peut réglementer certaines activités sur le territoire communal et prescrire des travaux en cas de mise en danger de la population ou de l'environnement. Les communes ou leurs groupements de communes si ces dernières leurs ont cédé la compétence, contrôlent et planifient le développement urbain (via les PLU ou les cartes communales), assurent la distribution d'eau potable, l'élaboration du zonage d'assainissement, la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la protection contre les crues et de l'aménagement des cours d'eau. Elles sont aussi responsables du choix du mode de gestion, qui peut être confié soit aux services municipaux ou syndicats (régie) soit à des opérateurs privés via une délégation de service.
Associations (de pêche, de protection de la nature, d'activités loisirs ou sportives, association de consommateurs, AAPPMA, de sauvegarde du patrimoine...)	Les associations constituent les représentants de la société civile à travers des approches thématiques. Citons pour le territoire du SAGE les associations Val-d'Oise Environnement, Aulnay Environnement et Environnement 93, Collectif pour le Triangle de Gonesse, UFC Que choisir, Elles sont généralement associées aux décisions de planification et de gestion par leur représentation au sein de différentes structures, et notamment au sein de la CLE Croult-Enghien-Vieille Mer. Elles jouent aussi un rôle d'expertise locale par leur connaissance fine du terrain et les études éventuellement conduites, et exercent également un rôle de veille. Elles contribuent à la diffusion de l'information auprès du grand public par des actions de sensibilisation.

Schéma récapitulatif de l'articulation des principaux acteurs en lien avec l'eau sur le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer



Annexe 4 | Un rappel des défis, orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie

ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS DU SDAGE	DISPOSITIONS CONCERNANT EXPLICITEMENT LE SAGE	LIENS AVEC LES PARTIES ET CHAPITRES DE L'ETAT DES LIEUX
DEFI 1 : DIMINUER LES POLLUTIONS PONCTUELLES DES MILIEUX PAR LES POLLUANTS CLASSIQUES		
Orientation 1 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux	1. Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur 2. Prescrire des mesures compensatoires en hydromorphologie pour limiter les effets des pollutions classiques 3. Traiter et valoriser les boues de stations d'épuration 4. Valoriser le potentiel énergétique de l'assainissement 5. Améliorer les réseaux collectifs d'assainissement	Partie 4, chapitre 3 et 4 Partie 5
Orientation 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) et palliatives (maîtrise de la collecte et des rejets)	6. Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités (<i>prévoir la réduction des impacts via les documents d'urbanisme</i>) 7. Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie 8. Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales (<i>principe de non augmentation du débit de ruissellement par les projets inscrit dans les documents d'urbanisme</i>)	Partie 2, chapitre 2
DEFI 2 : DIMINUER LES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES		
Orientation 3 : Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	9. Réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables pour atteindre les objectifs du SDAGE 10. Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE 11. Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface menacées d'eutrophisation	Partie 2, chapitre 1 Partie 5
Orientation 4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	12. Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons 13. Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des cours d'eau et des points d'infiltration de nappes phréatiques altérés par ces phénomènes 14. Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements (<i>par inscription dans les SCOT d'un principe de densité de ces éléments, classement des éléments fixes du paysage...</i>) 15. Maintenir les herbages existants 16. Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques (<i>autoriser la création de dispositifs tampon dans les PLU</i>)	Partie 1, chapitre 2 Partie 2, chapitres 1 et 2 Partie 3, chapitre 2
Orientation 5 - Maîtriser les pollutions diffuses d'origine domestique	17. Encadrer et mettre en conformité l'assainissement non collectif 18. Contrôler et mettre en conformité les branchements 19. Mutations de biens immobiliers et certificat de raccordement 20. Limiter l'impact des infiltrations en nappes	Partie 4, chapitre 3

DEFI 3 : REDUIRE LES POLLUTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES		
Orientation 6 - Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des substances dangereuses	21. Identifier les principaux émetteurs de substances dangereuses concernés 22. Rechercher les substances dangereuses dans les milieux et les rejets	
Orientation 7 - Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression et de réduction des substances dangereuses	23. Adapter les autorisations de rejet des substances dangereuses 24. Intégrer dans les documents administratifs du domaine de l'eau les objectifs de réduction des substances dangereuses ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral 25. Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des substances dangereuses ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral	
Orientation 8 - Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de substances dangereuses	26. Responsabiliser les utilisateurs de substances dangereuses (activités économiques, unions professionnelles, agriculteurs, collectivités, associations, groupements et particuliers) 27. Mettre en œuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de substances dangereuses par les acteurs économiques 28. Renforcer les actions vis-à-vis des déchets dangereux produits en petites quantités par des sources dispersées et favoriser le recyclage 29. Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques 30. Usage des substances dangereuses dans les aires d'alimentation des captages	Partie 4, chapitre 4 Partie 5
Orientation 9 - Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité d'action à la source	31. Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de substances dangereuses vers les milieux aquatiques	
DEFI 4 : REDUIRE LES POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES DES MILIEUX		
Orientation 11 - Limiter les risques microbiologiques d'origine domestique et industrielle	35. Sensibiliser les usagers à la qualité des branchements	Partie 4, chapitre 3
Orientation 12 - Limiter les risques microbiologiques d'origine agricole	36. Maîtriser l'accès du bétail aux abords des cours d'eau et points d'eau dans ces zones sensibles aux risques microbiologiques 37. Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles	Partie 2, chapitre 1
DEFI 5 : PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ACTUELLE ET FUTURE		
Orientation 13 - Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	38. Les zones de protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine sont définies comme étant les aires d'alimentation des captages 39. Diagnostiquer et classer les captages d'alimentation en eau potable en fonction de la qualité de l'eau brute 40. Mettre en œuvre un programme d'action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau potable	Partie 4, chapitre 2

	41. Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d'usage des sols en priorité dans les zones de protection réglementaire 42. Définir des zones protégées destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur				68. Informer, former et sensibiliser sur le rétablissement de la continuité écologique
Orientation 14 - Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau de surface destinées à la consommation humaine contre les pollutions	43. Mettre en œuvre des périmètres de protection des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable 44. Réglementer les rejets dans les périmètres rapprochés de captages 45. Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable de manière différenciée en zone urbanisée et en zone rurale (<i>prise en compte de ces différences dans les documents d'urbanisme</i>)	Partie 2, chapitre 2 Partie 4, chapitre 4		Orientation 17 - Concilier lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le bon état	69. Concilier le transport par voie d'eau, la production hydroélectrique et le bon état
DEFI 6 : PROTEGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES					
Orientation 15 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	46. Limiter l'impact des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides 48. Entretenir les milieux de façon à favoriser les habitats et la biodiversité 49. Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels 51. Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE 52. Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral 53. Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral (<i>classement dans les documents d'urbanisme en zone non constructible ou en zone naturelle à préserver</i>) 54. Maintenir et développer la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères 55. Limiter le colmatage du lit des cours d'eau dans les zones de frayères à migrateurs (<i>classement en espace boisé classé des boisements d'accompagnement des cours d'eau</i>)			Orientation 18 - Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu	70. Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente 71. Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements 73. Réviser les catégories piscicoles des cours d'eau selon leur état fonctionnel 74. Assurer la libre circulation des migrateurs amphihalins entre les milieux marins et aquatiques continentaux 75. Gérer les stocks des migrateurs amphihalins 77. Intégrer les prescriptions du plan de gestion des poissons migrateurs dans les SAGE
Orientation 16 - Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	56. Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale 59. Identifier et protéger les forêts alluviales 60. Décloisonner les cours d'eau pour améliorer la continuité écologique 61. Dimensionner les dispositifs de franchissement des ouvrages en évaluant les conditions de libre circulation et leurs effets 63. Aménager les prises d'eau des turbines hydroélectriques pour assurer la dévalaison et limiter les dommages sur les espèces migratrices 64. Diagnostiquer et établir un programme de libre circulation des espèces dans les SAGE 65. Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales 66. Les cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques 67. Adapter les ouvrages qui constituent un obstacle à la continuité écologique sur les axes migrateurs d'intérêt majeur	Partie 3, chapitre 2		Orientation 19 - Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	78. Modalité d'examen des projets soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides 79. Veiller à la cohérence des aides publiques en zones humides 80. Délimiter les zones humides 81. Identifier les ZHIEP et définir des programmes d'actions 82. Délimiter les ZHSGE 83. Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme (<i>compatibilité des SCOT, PLU et cartes communales avec l'objectif de protection des zones humides</i>) 84. Préserver la fonctionnalité des zones humides 85. Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes sous-jacentes à une zone humide 86. Etablir un plan de reconquête des zones humides 87. Informer, former et sensibiliser sur les zones humides
				Orientation 20 - Lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques	88. Mettre en place un dispositif de surveillance des espèces invasives et exotiques 89. Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour limiter les espèces invasives et exotiques 90. Eviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines 91. Intégrer la problématique de espèces invasives et exotiques dans les SAGE, les contrats, les autres documents de programmation et de gestion
				Orientation 21 - Réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques	94. Définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE et les Schémas départementaux des carrières (SDC) 95. Evaluer l'impact de l'ouverture des carrières vis-à-vis des inondations et de l'alimentation en eau potable 96. Elaborer un plan de réaménagement des carrières par vallée 99. Assurer la cohérence des SDC et développer les voies alternatives à

	l'extraction de granulats alluvionnaires 100. Les SDC doivent tenir compte des ressources globales de granulats alluvionnaires a minima au niveau régional, des possibilités locales de recyclage et des disponibilités en autres matériaux 101. Prendre en compte la provenance des matériaux dans l'étude d'impact des grands aménagements 103. Améliorer la concertation		préventive et les connaissances sur le risque d'inondation	132. Compléter la cartographie des zones à risque d'inondation (aléas et enjeux)	
Orientation 22 - Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	104. Limiter de façon spécifique la création de plans d'eau 105. Autoriser sous-réserves la création de plans d'eau 106. Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de plans d'eau 107. Etablir un plan de gestion des plans d'eau 108. Le devenir des plans d'eau hors d'usage	Partie 4, chapitre 1 Partie 3, chapitres 1 et 2 Partie 5	Orientation 30 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation	133. Elaborer des diagnostics de vulnérabilité dans les zones à risque d'inondation 134. Développer la prise en compte du risque d'inondation pour les projets situés en zone inondable 135. Gérer les digues existantes (sécurité, entretien, effacement) pour limiter le risque d'inondation 136. Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme	
DEFI 7 : GESTION DE LA RARETE DE LA RESSOURCE EN EAU					
Orientation 23 - Anticiper et prévenir les surexploitations globales ou locales des ressources en eau souterraine	109. Mettre en œuvre une gestion collective pour les masses d'eau ou partie de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif 110. Définir des volumes maximaux prélevables pour les masses d'eau ou parties de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif 111. Adapter les prélèvements en eau souterraine dans le respect de l'alimentation des petits cours d'eau et des milieux aquatiques associés		Orientation 31 - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	137. Identifier et cartographier les zones d'expansion des crues les plus fonctionnelles 138. Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme 139. Compenser les remblais autorisés permettant de conserver les conditions d'expansion des crues (<i>compatibilité des documents d'urbanisme avec cet objectif</i>)	
Orientation 24 - Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraines	112. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine 3103 TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS		Orientation 32 - Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'ava	140. Privilégier le ralentissement dynamique des crues 141. Evaluer les impacts des mesures de protection sur l'aggravation du risque d'inondation et adapter les règles d'urbanisme en conséquence 142. Accompagner les mesures de protection par une sensibilisation systématique au risque d'inondation 143. Conditionner les financements des ouvrages de protection contre les inondations	Partie 2 Partie 3, chapitre 1
Orientation 25 : Protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future	118. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine 3104 EOCENE DU VALOIS	Partie 3, chapitre 2 Partie 4, chapitres 1 Partie 5	Orientation 33 - Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation	144. Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque d'inondation 145. Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval 146. Privilégier, dans les projets neufs ou de renouvellement, les techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle limitant le débit de ruissellement	
Orientation 26 : Anticiper et prévenir les situations de pénuries chroniques des cours d'eau	123. Mettre en œuvre une gestion concertée des cours d'eau dans les situations de pénurie 124. Adapter les prélèvements dans les cours d'eau naturellement en déficit 125. Gérer les prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement à forte pression de consommation		LEVIER 1 - ACQUERIR ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR RELEVER LES DEFIS		
Orientation 27 : Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères	126. Développer la cohérence des seuils et les restrictions d'usages lors des étiages sévères 127. Développer la prise en compte des nappes souterraines dans les arrêtées cadres départementaux sécheresse		Orientation 34 - Améliorer la connaissance sur les substances dangereuses	147. Poursuivre la recherche sur les substances dangereuses 148. Améliorer les connaissances des rejets de radionucléides	
Orientation 28 : Inciter au bon usage de l'eau	128. Lutter contre les fuites dans les réseaux AEP 129. Favoriser et sensibiliser les acteurs concernés au bon usage de l'eau 130. Maîtriser les impacts des sondages, des forages et des ouvrages géothermiques sur les milieux		Orientation 35 - Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques, les zones humides et les granulats	149. Connaître, préserver et reconquérir les zones de production des poissons migrateurs amphihalins 150. Développer la recherche sur les matériaux de substitution	Partie 4, chapitre 4 Partie 3, chapitres 2 Partie 5
DEFI 8 : LIMITER ET PREVENIR LE RISQUE D'INONDATION					
Orientation 29 - Améliorer la sensibilisation, l'information	131. Sensibiliser et informer la population au risque d'inondation		Orientation 36 - Améliorer les connaissances et les systèmes d'évaluation des actions	152. Améliorer les connaissances 153. Renforcer et mettre en cohérence les observatoires des pratiques agricoles et non-agricoles, en matière de pesticides et de fertilisation 154. Mettre en cohérence les réseaux de surveillance et les données 155. Evaluer l'impact des politiques de l'eau 156. Prendre en compte le bilan carbone lors de la réalisation de nouveaux projets	

	157. Organiser les études et acquisitions de connaissance pour modéliser les situations de crise			188. Développer l'analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l'eau et les SAGE
LEVIER 2 - DEVELOPPER LA GOUVERNANCE ET L'ANALYSE ECONOMIQUE POUR RELEVER LES DEFIS				
Orientation 37 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	158. Renforcer la synergie entre tous les acteurs de la société civile par les réseaux d'échanges 159. Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrages et la cohérence hydrographique de leurs interventions 160. Favoriser l'émergence d'EPTB sur les grands axes du bassin 161. Définir des périmètres de SAGE 162. Veiller à la cohérence des SAGE sur les territoires partagés 163. Etablir les rapports d'activité des SAGE 164. Renforcer le rôle des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale)	Partie 6		
	165. Renforcer les échanges entre les CLE et les acteurs présents sur le territoire du SAGE 166. Renforcer l'intégration des objectifs littoraux dans les SAGE			
Orientation 39 : Promouvoir la contractualisation entre les acteurs	168. Favoriser la contractualisation 169. Développer et soutenir l'animation 170. Mettre en place un suivi et une évaluation systématique des contrats			
Orientation 40 - Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	171. Sensibiliser le public à l'environnement pour développer l'éco-citoyenneté 172. Former les acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau 173. Soutenir les programmes d'éducation à la citoyenneté dans le domaine de l'eau 174. Communiquer par le biais des outils de gestion de l'eau 175. Sensibiliser tous les publics aux changements majeurs futurs 176. Communiquer sur les évolutions du climat et les aspects socio-économiques			
DEVELOPPER L'ANALYSE ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EQUITE DES CONTRIBUTIONS				
Orientation 41 - Améliorer et promouvoir la transparence	177. Alimenter le système d'information économique sur l'eau 178. Alimenter un observatoire des coûts unitaires 179. Assurer la transparence sur les coûts des services et les coûts environnementaux 180. Assurer la transparence sur la récupération des coûts 181. Améliorer la transparence sur les besoins de renouvellement et de mise aux normes des équipements des services d'eau et d'assainissement	Partie 6		
Orientation 42 - Renforcer le principe pollueur-payeur par la tarification de l'eau et les redevances	182. Moduler les redevances et appliquer une tarification incitative 183. Conditionner les aides au respect de la réglementation 184. Favoriser la solidarité entre les acteurs du territoire			
Orientation 43 - Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable	185. Favoriser une synergie entre aides publiques et politique de l'eau 186. Rendre localement le contexte économique favorable aux systèmes de protection les moins polluants 187. Evaluer les politiques publiques			

Annexe 5 | Le glossaire

AEP

Alimentation en eau potable. Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 4 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements - captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), distribution au consommateur.

Affermage

Contrat d'exploitation d'alimentation en eau potable ou d'assainissement dans lequel la collectivité réalise et renouvelle les installations et confie la production et la distribution, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées à une seule société.

Agence de l'eau

Est un établissement public de l'Etat. Sa mission est de préserver les ressources en eau, de lutter contre les pollutions, de restaurer les milieux aquatiques. L'Agence perçoit des redevances auprès de tous les usagers (particuliers, agriculteurs, industriels...) qu'elle redistribue pour financer actions, projets, travaux. Les missions de l'Agence de l'eau s'inscrivent dans un programme pluriannuel élaboré en concertation par les différents acteurs de l'eau. Consommateurs, élus, professionnels, Etat... sont représentés au sein du Comité de bassin "parlement de l'eau" et du Conseil d'administration de l'Agence.

Aléa

Notion comprenant pour une parcelle ou un groupe de parcelles données, tout ce qui caractérise l'enlèvement perturbateur, conditionné par l'extérieur, susceptible de provoquer des modifications des sols, de l'écosystème et de porter atteinte aux personnes, aux biens et aux activités. Les aléas sont en règle générale, d'origine climatique (à l'exception des incidents dus à des ouvrages hydrauliques). Leur apparition dans l'espace et le temps est imprévisible. La notion de risque prend en compte l'aléa et la vulnérabilité du site (bien exposés, réactions humaines...) Par exemple, l'aléa pour une parcelle inondée caractérise la submersion par sa durée, par la hauteur d'eau, par la vitesse du courant lors d'une récurrence donnée. Pour les crues torrentielles, le critère "vitesse de montée des eaux" peut également être pris en compte.

Altération morphologique

Modification des conditions géographiques naturelles (par exemple remblaiement du lit d'une rivière, assèchement de zones humides...) engendrant des phénomènes graves (érosions, coulées de boues...).

Amont

La notion d'amont se réfère à un point situé sur un cours d'eau, un bassin. L'amont d'un point est la partie du cours d'eau ou du bassin située avant ce point dans le sens d'écoulement de l'eau.

Apports

Substances complémentaires apportées aux sols, notamment pour stimuler la croissance des végétaux. (engrais...).

Aquifère

Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage...).

Assainissement

Collecte, évacuation et rejet ou destruction selon les exigences sanitaires, avec ou sans traitement préalable, des eaux pluviales, des eaux usées ou des déchets solides.

Assainissement collectif

Collecte par les réseaux d'égout des eaux usées pour acheminement dans une station d'épuration pour traitement. Unitaire : les eaux pluviales, toits et chaussées, les eaux domestiques et industrielles finissent dans le même égout. Séparatif : on sépare les eaux domestiques et les eaux pluviales : il y a donc un double réseau. Les eaux usées sont traitées par les stations d'épuration et les eaux de pluie partent en rivière (avec parfois un traitement spécifique).

Assainissement individuel ou autonome

Système de traitement des eaux usées à l'échelon de la maison individuelle (fosse septique et infiltration dans le sol). Performant en zone rurale, il complète l'assainissement collectif des zones urbaines.

Assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration, ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996).

Assainissement séparatif

On sépare les eaux domestiques et les eaux pluviales, il y a donc un double réseau.

Auto-épuration

Faculté d'un cours d'eau de dégrader les substances qu'il reçoit. Cette digestion se fait en consommant de l'oxygène. C'est une dépollution naturelle.

Autorité administrative

Il s'agit de l'instance qui a les compétences pour mettre en œuvre les dispositions du SDAGE.

Aval

La notion d'aval se réfère à un point situé sur un cours d'eau, un bassin : l'aval d'un point est la partie du cours d'eau, du bassin après ce point vers où s'écoule l'eau.

Azote

Élément chimique (N) contenu dans les engrais et les rejets urbains (ammoniac).

BASIAS

La base de données Basias, gérée par le BRGM pour le compte du MEDD, recense 300 000 anciens sites industriels et activités de services.

BASOL

Basol, l'inventaire public des sites et sols pollués ou potentiellement pollués, consultable sur internet, recense quelque 3000 sites appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Bassin d'alimentation de captage

Surface par laquelle les eaux peuvent rejoindre la ressource et ainsi alimenter le captage d'eau.

Bassin hydrographique

Zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Bassin versant

Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi dans un bassin versant, il y a continuité :

- longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) ;
- latérale, des crêtes vers le fond de la vallée ;
- verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa.

Les limites des bassins versants sont les lignes de partage des eaux superficielles.

Biodiversité

Elle rend compte de la diversité biologique d'un espace donné en fonction notamment de l'importance numérique des espèces animales ou végétales présentes sur cet espace, de leur originalité ou spécificité, et du nombre d'individus qui représentent chacune de ces espèces.

Bon état chimique d'une eau de surface

Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementales.

Bon état chimique d'une eau souterraine

Le bon état chimique est atteint lorsque les concentrations en polluants ne montrent pas d'effets d'invasion salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface associées.

Bon état des eaux et des milieux aquatiques

Objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 (sauf report de délai ou objectifs moins stricts). Il se décompose en bon état chimique et écologique pour les eaux de surface et bon état chimique et quantitatif pour les eaux souterraines.

Bon état d'une eau de surface

Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bons.

Bon état écologique

Bonne qualité des rivières, lacs, estuaires et côtes du point de vue aquatique et de la composition chimique de l'eau. Le bon état écologique est un des objectifs souhaités pour 2015 par l'Europe.

Bon potentiel écologique

Objectif spécifique assigné aux masses d'eau superficielles et aux masses d'eau fortement modifiées. Le bon potentiel écologique se distingue du bon état par de plus faibles valeurs des indices biologiques.

Boue d'épuration

Résidu solide qui reste après séparation des eaux usées et traitement biochimique dans une station d'épuration.

Bras mort

Portion de rivière qui n'est plus en communication avec le cours d'eau principal.

Busage

Action de poser des buses afin de former un étranglement qui limite le débit.

Buse

Canalisation souterraine destinée à évacuer des eaux usées par raccordement avec un égoût.

By-pass

Organe qui permet d'isoler les ouvrages de traitement par déviation de flux d'eau.

Captage

Puits et forages destinés à pomper l'eau.

CDT

Contrat de développement territorial. Contrat Etat-collectivités locales prévu par la Société du Grand Paris pour gérer le développement urbain autour des futures gares du Grand Paris Express.

Champ captant

Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe.

Chevelu

Chevelu des rivières ou chevelu hydrographique. Se dit d'un ensemble particulièrement dense de petits cours d'eau.

CLE

Commission locale de l'eau. Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92 et instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret.

Cours d'eau

L'existence d'un cours d'eau est juridiquement caractérisée par : la permanence du lit, le caractère naturel du cours d'eau ou son affectation à l'écoulement normal des eaux (exemple : canal offrant à la rivière, dans un intérêt collectif, un débouché supplémentaire ou remplaçant le lit naturel) et une alimentation suffisante, ne se limitant pas à des rejets ou à des eaux de pluies (l'existence d'une source est nécessaire).

Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence ou période de retour (voir récurrence). Le terme de crue est également utilisé dans le même sens en hydrologie urbaine (réseau d'assainissement).

DBO Demande biologique en oxygène

Indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques par la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de ces matières. Mesure la quantité de matière biodégradable contenue dans l'eau. DBO5 (demande biologique en oxygène en 5 jours).

DCE

Directive cadre sur l'eau. Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015.

DCO Demande chimique en oxygène

Débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un temps donné en période de basses eaux. Ainsi on parlera de : débit d'étiage journalier, débit d'étiage de n jours consécutifs, débit d'étiage mensuel : moyenne des débits journaliers du mois d'étiage

Débit

Volume d'eau qui traverse une section transversale d'un cours d'eau par unité de temps. Les débits des cours d'eau sont exprimés en m³/s. Pour les petits cours d'eau, ils sont exprimés en l/s. Les débits d'exploitation des eaux pour les usages sont suivant les cas exprimés aussi en m³/mn, m³/j, m³/an. Il en est de même pour les débits d'eaux souterraines.

Débit d'étiage

Quantité de l'ensemble de la matière oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder les matières contenues dans l'effluent. Idem DBO, incluses en plus les substances qui ne sont pas biodégradables.

Décantation

Opération physique visant à séparer l'eau des matières en suspension qu'elle véhicule grâce à leur poids.

Dégrillage

Filtration grossière des eaux usées.

Dénitrification

Processus d'élimination des nitrates dans l'eau. Réduction des nitrates ou des nitrites pour libérer principalement de l'azote gazeux, généralement sous l'action des bactéries. Dans le traitement des eaux usées, la dénitrification permet l'élimination des nitrates, responsables, avec le phosphore, de l'eutrophisation des eaux superficielles.

Dépollution

Opération qui consiste à traiter, partiellement ou totalement, un milieu pollué (sol, eau, air) pour en supprimer ou en diminuer fortement le caractère polluant, dans le but de restaurer ses fonctions et de le remettre en état.

DERU

Directive eaux résiduaires urbaines La directive relative aux eaux résiduaires urbaines porte le n° 91/271/CEE du 21 mai 1991. Ce texte définit les obligations des collectivités locales en matière de collecte et d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et les modalités et procédures à suivre pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants. Les communes concernées doivent notamment : Réaliser des schémas d'assainissement en déterminant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles qui relèvent d'un assainissement individuel (non collectif). Etablir un programme d'assainissement sur la base des objectifs de réduction des flux polluants fixés par arrêté préfectoral pour chaque agglomération délimitée au préalable par arrêté préfectoral; Réaliser les équipements nécessaires à certaines échéances.

Dévalaison

Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour retourner dans un lieu nécessaire à son développement (lieu de reproduction ou de développement)

Développement durable

Politique conciliant les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Le développement durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus du développement et ne peut être considérée isolément (1992, Sommet de la Terre, déclaration de Rio de Janeiro).

Domage

Le dommage traduit la conséquence économique défavorable de l'inondation sur les biens, les activités et les personnes. On distingue les dommages directs (toute perte liée à l'impact physique de l'inondation occasionnant une destruction matérielle ou corporelle) et les dommages indirects (conséquence de l'apparition de certains dommages directs et de l'impact de l'inondation sur les activités et sur les échanges à l'intérieur de la zone inondée).

Drainage

Evacuation des eaux pluviales par rigoles ou tuyaux souterrains.

DUP

Est un acte administratif qui en matière d'expropriation autorise dans l'intérêt général, le transfert forcé de la propriété d'un bien immobilier privé à une personne publique.

Eaux brutes

Toute eau avant traitement.

Eaux industrielles

Eaux usées provenant d'usages industriels : lavages industriels, déchets de fabrication, refroidissement de condenseurs ou de circuits industriels... Le but des technologies propres concerne entre autres la limitation de la pollution par les eaux industrielles.

Eaux parasites

Eaux peu ou pas polluées pénétrant dans les réseaux d'égouts. Elles gênent fortement le fonctionnement des stations d'épuration, celui-ci étant d'autant meilleur que la pollution est plus concentrée.

Eaux pluviales

Ruissellement provoqué par des précipitations, notamment sur des surfaces urbanisées ou artificiellement imperméabilisées. Les eaux pluviales se chargent en pollution par lessivage de la surface du sol, notamment après une longue période sans précipitation. Les eaux pluviales deviennent un enjeu de plus en plus important. Leur traitement devient indispensable : la pollution annuelle rejetée par temps de pluie pour une agglomération étant comparable à la pollution résiduelle rejetée par sa station d'épuration.

Eaux souterraines

Toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol et qui transitent plus ou moins rapidement (jour, mois, année, siècle, millénaire) dans les fissures et les pores en milieu saturé ou non.

Eaux superficielles

Eaux de surface. Toutes les eaux qui s'écoulent ou qui stagnent à la surface de la Terre. Les eaux de surface concernent :

- les eaux intérieures (cours d'eau, plans d'eau) à l'exception des eaux souterraines,
- les eaux côtières et de transition.

Ecosystème

L'écosystème est l'ensemble des phénomènes biologiques contribuant à l'évolution d'un milieu naturel. L'écosystème est constitué par le biotope et la biocénose. Le biotope est l'espace où les facteurs physiques et chimiques de l'environnement restent sensiblement constants (une grotte, une mare...). La biocénose est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans le biotope.

Effluent

Rejet d'eau usée.

Embâcles

Arbres tombés tout ou en partie dans la rivière entravant plus ou moins le lit et contre lesquels peuvent venir s'accumuler bois dérivant et déchets divers.

Entretien des cours d'eau

Ensemble d'actions courantes et régulières visant à conserver d'une part les potentialités de l'écosystème : biotope, habitat et reproduction des espèces ; écoulement des eaux dans certains tronçons ; divagation du lit ; filtration des eaux et d'autre part à satisfaire les usages locaux (navigation, loisirs, pêche paysages...) et à protéger les infrastructures et les zones urbanisées.

Epuraton

Processus destiné à réduire ou à supprimer les éléments polluants contenus dans l'eau. Ce processus s'effectue principalement dans les stations d'épuration. Elle peut également être naturelle, bien que plus lente (auto-épuration).

Espèce exotique invasive

Espèce introduite (volontairement ou non) s'étant établie (pérennisation de sa population locale acquise grâce à sa reproduction in situ sans l'aide d'apports extérieurs) dans le milieu naturel (écosystème ou habitats naturels ou semi-naturels) hors de son aire géographique d'origine, où elle devient un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique, suite à un fort accroissement de sa population (prolifération) et/ou de son aire de répartition.

Etat chimique

Appréciation de la qualité d'une eau sur la base des concentrations en polluants incluant notamment les substances prioritaires. L'état chimique comporte deux classes : bon et mauvais.

Etat des lieux

Description de la situation actuelle du bassin hydrographique : caractéristiques chimiques, biologiques et hydrologiques, incidence de l'activité humaine sur les ressources en eau, analyse économique de l'utilisation de l'eau.

Etat écologique

Appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il considère les critères de nature biologique (c'est-à-dire la présence d'êtres vivants) et physico-chimique (c'est-à-dire la quantité de pollutions "classiques"). L'état écologique comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

Etiage

Basses eaux saisonnières habituelles d'un cours d'eau.

Etude d'impact

Etude méthodique des conséquences du projet industriel ou agricole sur le paysage, les milieux naturels, le sol, l'air et l'eau, la faune et la flore, ainsi que les populations avoisinantes.

Exutoire

Le point le plus en aval du réseau hydrographique, où transitent toutes les eaux de ruissellement drainées par le bassin.

Filtration

Elimination des matières en suspension de l'eau (insolubles) sur toile filtrante, filtre à sable, membranes...).

Gestion des autorisations d'usage

Délivrance d'autorisation de rejet et de prélèvement en fonction de la qualité et de la quantité de la ressource.

Gouvernance

Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

GP3

Grand Projet 3 « renforcer l'attractivité de l'Île-de-France ». Dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, le GP3 finance des opérations d'aménagement et d'équipements sur les territoires d'intérêt régional tout en incitant à la construction de logements. L'Etat et la Région financent ce programme à hauteur de 270 millions d'euros en ciblant six territoires d'intérêt régional et national, dont la Plaine de France.

Habitant Equivalent HE

Unité arbitraire de la pollution organique des eaux représentant la qualité de matière organique rejetée par jour et par habitant.

Hydromorphologie

L'hydromorphologie est le domaine d'étude qui s'intéresse à la morphologie des cours d'eau, c'est-à-dire à la forme du lit et des berges (évolution des profils en long et en travers, forme des méandres...) qui est façonnée par le régime hydrologique de la rivière.

Installation classée

Installation industrielle pouvant être source de danger ou de pollution et dont l'implantation et l'exploitation sont réglementées. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est le service de l'Etat chargé des contrôles.

ICPE

Les Installations classées pour la protection de l'environnement sont définies dans la nomenclature des installations classées établies par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du Ministre chargé des installations classées, après avis du Conseil supérieur des installations classées. Ce décret soumet les installations à autorisation ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

LEMA

Acronyme de la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Lessivage

Entrainant en profondeur par l'eau des sels solubles des colloïdes du sol. En particulier, les nitrates et certains produits phytosanitaires (ou leurs produits de dégradation) peuvent ainsi atteindre les nappes d'eau et en altérer la qualité, jusqu'à rendre l'eau impropre à la consommation.

Lit majeur

Partie du lit de la rivière submergée uniquement en période de crue.

Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

Macrophytes

Macroalgues + herbiers de phanérogames.

Masse d'eau

Milieu aquatique homogène : un lac, un réservoir, une partie de rivière ou de fleuve, une nappe d'eau souterraine.

Masse d'eau fortement modifiée

Masse d'eau influencée fortement par l'homme et par des aménagements spécifiques : barrages, canaux... et ayant donc subi des altérations physiques dues à l'activité humaine.

Matière Azotée

Paramètre de mesure de pollution. On détermine d'une part NO l'azote oxydé (nitrites et nitrates) et d'autre part NR l'azote réduit (organique et ammoniacal).

Matière organique

Matière issue des êtres vivants : hommes, faune, flore, ou produite par eux. Elle peut aussi être réalisée synthétiquement. Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

MES Matières en suspension

Particules insolubles présentes en suspension dans l'eau. Elles s'éliminent en grande partie par décantation. Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales visent une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux,...) dans les pratiques agricoles. Le dispositif est co-financé par l'Europe, l'Etat et dans certains cas par les Agences de l'Eau.

Métaux lourds

Pollution essentiellement d'origine industrielle contenant des éléments tels que : aluminium, argent, arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, fer, mercure, manganèse, molybdène, nickel, plomb, zinc.

MO Matières oxydables

Moyenne pondérée entre la demande chimique en oxygène (DCO) et la demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO5). Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

Montaison

Action de remonter un cours d'eau pour un poisson migrateur afin de rejoindre son lieu de reproduction ou de développement.

Nappe d'eau souterraine

Sous-sol gorgé d'eau retenue par une couche imperméable (argile). Les nappes sont, en général, alimentées par l'infiltration d'eau de pluie. Elles alimentent, à travers leurs fissures, les rivières et les étangs.

Nappe phréatique

C'est une couche d'eau souterraine contenue dans un aquifère, limitée vers le haut et vers le bas, et éventuellement, latéralement et qui s'écoule vers les rivières.

Natura 2000

Réseau de milieux naturels remarquables de niveau européen proposés par chaque état membre de l'Union Européenne qui correspond aux zones spéciales de conservation définies par la directive européenne du 21 mai 1992 (dite directive habitat faune-flore) et aux zones de protection spéciale définies par la directive européenne du 2 avril 1979 (dite directive oiseaux). Ces espaces sont identifiés dans un souci de lutte contre la détérioration progressive des habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. Chaque état doit assortir cette liste de plans de gestion appropriés et de l'évaluation des montants nécessaires dans le cadre de cofinancements communautaires.

Nitrates

Eléments chimiques contenus dans les engrais. Une des mesures classiques de la pollution des eaux. Présents naturellement dans les sols, et donc dans les eaux des rivières ou des nappes superficielles, leur augmentation alarmante est due aux rejets urbains et aux pratiques culturales de l'agriculture intensive.

Objectifs environnementaux

La directive cadre impose quatre objectifs environnementaux majeurs que sont : la non détérioration des ressources en eau, l'atteinte du "bon état" en 2015, la réduction ou la suppression de la pollution par les "substances prioritaires", le respect de toutes les normes d'ici 2015 dans les zones protégées.

Ozone

Gaz désinfectant fabriqué à partir de l'oxygène de l'air, utilisé pour désinfecter l'eau.

Passe à poissons

Dispositif implanté sur un obstacle naturel ou artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement. On distingue des dispositifs de montaison et de dévalaison. D'autres équipements de franchissement parfois assimilés à des passes à poissons sont par exemple des ascenseurs à poisson, des écluses particulières

PDPG

Plan Départementaux pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources piscicoles. Plan élaboré par les fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour 5 ans. Il découpe le réseau hydrographique en contexte piscicole. Il diagnostique l'état du milieu et formule des propositions d'actions pour atteindre le bon état fonctionnel du contexte piscicole.

Pesticides

Ce terme regroupe les herbicides, les insecticides, fongicides... Ce sont des substances chimiques utilisées pour la protection des cultures contre les maladies, les insectes ravageurs ou les "mauvaises herbes".

Phosphates

Forme oxydée du phosphore. Issus des lessives ou de l'agriculture, les phosphates provoquent (avec les nitrates) dans les eaux de lac ou de rivière, la croissance des plantes aquatiques (phénomène d'eutrophisation). Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

PLU

Plan local de l'Urbanisme Le PLU expose le projet global de l'urbanisme qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de son territoire. Il définit les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, les formes possibles des constructions, les zones qui restent naturelles, les parcelles réservées pour des constructions futures... Il est le document de référence obligatoire à l'instruction des différentes demandes d'occupation

pou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations de travaux... Le PLU se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols).

Pollution

Introduction, directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances ou de chaleur dans l'eau, susceptibles de contribuer ou de causer : un danger pour la santé de l'homme, des détériorations aux ressources biologiques, aux écosystèmes ou aux biens matériels, une entrave à un usage de l'eau.

Pollution diffuse

Pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou de l'irrigation.

Pollution dispersée

Ensemble des pollutions provenant de plusieurs ou de nombreux sites ponctuels. Elle est d'autant plus préjudiciable que le nombre de sites concernés est important.

Pollution pluviale

Ensemble des matières que récolte la pluie ruisselant sur les toits et les chaussées; la circulation automobile y contribue pour beaucoup : hydrocarbures, plomb (essence), zinc (pneus)...

Pollution ponctuelle

Pollution provenant d'un point unique identifiable, par exemple l'effluent d'une usine ou d'un élevage.

Pollution toxique

Pollution par des substances à risque toxique qui peuvent, en fonction de leur teneur, affecter gravement et/ou durablement les organismes vivants. Ils peuvent conduire à une mort différée ou immédiate, ou à un dérèglement significatif des fonctions biologiques. Les principaux toxiques rencontrés dans l'environnement lors des pollutions chroniques ou aiguës sont généralement des métaux lourds (plomb, mercure, cadmium, zinc...), des halogènes (chlore, brome, fluor, iode), des molécules organiques complexes d'origine synthétique (pesticides...) ou naturelle (hydrocarbures).

Potentiel écologique

Le potentiel écologique d'une masse d'eau artificielle ou fortement modifiée est défini par rapport à la référence du type de masse d'eau de surface le plus comparable. Cette définition tient compte des caractéristiques artificielles ou fortement modifiées de la masse d'eau. Le potentiel écologique comporte quatre classes : bon, moyen, médiocre et mauvais.

PPRI

Plan de Préventions des Risques "Inondation". C'est un outil de l'Etat destiné à préserver des vies humaines et à réduire les coûts des dommages causés par une inondation. Le PPRI a pour finalité : - d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones à risques ; - d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses ; - de réduire la vulnérabilité des installations existantes ; - de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Produits phytosanitaires

Produits utilisés pour la protection des plantes (insecticides, herbicides, fongicides).

Programme de mesures

Ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs définis dans le SDAGE, à l'échelle du bassin hydrographique. Elles sont de nature réglementaire, financière ou contractuelle.

Programme de surveillance

Ensemble des dispositions de suivi de la mise en œuvre de la DCE à l'échelle d'un bassin hydrographique permettant de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux. Ce programme qui inclut notamment les réseaux d'observation des milieux aquatiques est décomposé en contrôles de surveillance, contrôles opérationnels et contrôles d'enquête. Il doit être opérationnel fin 2006.

PTAP

Plan Territorial d'Actions Prioritaires. Partie du programme d'intervention de l'agence qui identifie les opérations prioritaires par territoire pour ce programme

QMNA 5

On appelle QMNA le débit (Q) mensuel (M) minimal (N) de chaque année civile (A). Il se calcule, par définition, à partir d'un mois calendaire qui peut être à cheval sur 2 mois (exemple du 9 septembre au 8 octobre). Le QMNA 5 Ans est la valeur du QMNA telle qu'elle ne se produit qu'une année sur cinq, expression ambiguë qu'il vaut mieux remplacer par vingt années par siècle. Sa définition exacte est "débit mensuel minimal ayant la probabilité 1/5 de ne pas être dépassé une année donnée".

Qualité biologique

Qualité de la faune et de la flore.

Qualité chimique

Caractérise la présence ou non de polluant chimique dans l'eau.

Qualité des eaux

Éléments caractérisant les eaux, du point de vue physique (matière en suspension, turbidité), chimique, physico-chimique, biologique (faune, flore).

Qualité microbiologique

Éléments caractérisant les eaux en ce qui concerne les bactéries, les virus...

Qualité physico-chimique

Qualité obtenue en fonction de différents indicateurs physiques et chimiques.

Qualité physique

Regroupe les indicateurs suivants : température, densité, conductivité électrique, turbidité, matières en suspension.

Régie

Gestion et exploitation de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement, ou des deux, par la municipalité elle-même.

Rejet

Restitution d'eau à la rivière après usage. Le niveau de pollution du rejet dépend de la façon dont l'eau a été traitée. On parle de rejet industriel, de rejet ménager, de rejet agricole... suivant l'origine des eaux usées. On emploie quelquefois "effluent" dans le sens de rejet.

Renaturation

Intervention visant à réhabiliter un milieu plus ou moins artificialisé vers un état proche de son état naturel d'origine. La renaturation se fixe comme objectif, en tentant de réhabiliter notamment toutes les caractéristiques physiques du milieu ("reméandrage" d'une rivière recalibrée par exemple), de retrouver toutes les potentialités initiales du milieu en terme de diversité biologique, de capacité autoépuratrice etc...

Réseau de mesure

Dispositif de collecte correspondant à un regroupement de stations de mesure répondant à au moins une finalité particulière. Exemple : Réseau National des Eaux Souterraines, Réseau National de Bassin.

Réseau unitaire

Canalisation recevant les eaux usées et pluviales.

Ressources en eaux

Ensemble des disponibilités en eaux de toutes origines, locales ou régionales, souterraines et superficielles. On parle aussi de "ressources hydrauliques".

Restauration

Le terme de restauration a été introduit dans le code rural par la loi du 2 février 1995 (loi Barnier). Cela concerne l'ensemble des interventions sur le lit, les berges, la ripisylve et les annexes fluviales, nécessaires au fonctionnement physique et écologique du cours d'eau. La restauration n'a pas pour objet un retour à l'identique d'une situation antérieure mais s'inscrit dans l'évolution naturelle du lit et des berges. Elle est généralement rendue nécessaire soit par l'absence prolongée d'entretien, soit par une crue.

Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones) ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

Ruissellement

Ecoulement superficiel des eaux, sur les surfaces imperméables (zones urbaines et surfaces agricoles nues en hiver) qui parvient à l'exutoire sans avoir pénétré dans le sol. Ecoulement par gravité à la surface du sol, suivant la pente du terrain, des précipitations qui ont échappé à l'infiltration, à l'évaporation et au stockage superficiel et qui parviennent au cours d'eau ou qui se rejoignent dans les eaux de surface (mers, lacs, étangs...).

Soutien d'étiage

Toute action visant à maintenir dans un cours d'eau un débit minimal supérieur à l'étiage naturel. Les grands barrages réservoirs, en restituant leur eau l'été, soutiennent les étiages de la Seine et de la Marne.

SAU

Surface Agricole Utile. Surfaces cultivées.

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Né de la loi sur l'eau de 1992, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est le document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local : toute décision administrative doit lui être compatible.

Scénario tendanciel

Scénario d'évolution future de la qualité de l'eau obtenu en prolongeant les tendances et logiques d'équipements actuellement mises en œuvre.

SCoT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'orientation pour l'aménagement et l'urbanisation d'un territoire. Il définit le cadre de l'aménagement d'un territoire en termes d'habitat, d'environnement, de déplacement, d'équipement.

SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Né de la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Ce document d'orientation s'impose aux décisions de l'Etat, des collectivités et établissements publics dans le domaine de l'eau notamment pour la délivrance des autorisations administratives (rejets...) ; les documents de planification en matière d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et les objectifs du SDAGE. Les SDAGE approuvés en 1996 devront être révisés afin d'intégrer les objectifs et les méthodes de la DCE. Ils incluront notamment le plan de gestion requis par la directive cadre.

SDVP

Schéma Départemental à Vocation Piscicole. Documentation départemental d'orientation de l'action publique en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques et de la faune piscicole. Il est approuvé par arrêté préfectoral après avis du Conseil Général. Il dresse le bilan de l'état des cours d'eau et définit les objectifs et les actions prioritaires.

Site pollué

Site présentant un risque réel ou potentiel pour la santé humaine ou l'environnement du fait d'une pollution de l'un ou l'autre des milieux, résultant de l'activité actuelle ou ancienne.

Soutien d'étiage

Toute action visant à maintenir dans un cours d'eau un débit minimal supérieur à l'étiage naturel. Les grands barrages réservoirs, en restituant leur eau l'été, soutiennent les étiages de la Seine et de la Marne.

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif (voir Assainissement non collectif).

Substances prioritaires

Substance ou groupe de substances toxiques, dont les émissions et les pertes dans l'environnement doivent être réduites. Comme prévu dans la directive, une liste de substances ou familles de substances prioritaires a été définie par la décision n° 2455/2001/CE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2001. Ces substances prioritaires ont été sélectionnées d'après le risque qu'elles présentent pour les écosystèmes aquatiques : toxicité, persistance, bioaccumulation, potentiel cancérigène ; présence dans le milieu aquatique ; production et usage. Liste établie par la Commission européenne de Substances qu'il convient de réduire d'ici 2020.

Substances prioritaires dangereuses

Substance ou groupe de substances prioritaires, toxiques, persistantes et bioaccumulables, dont les rejets et les pertes dans l'environnement doivent être supprimés d'ici 2020. Liste établie par la Commission européenne de Substances. Ces substances, à divers degrés de concentration, peuvent avoir un effet toxique sur la santé humaine et l'environnement.

Talweg

Ligne de fond d'une vallée. Dans une vallée drainée, le talweg est le lit du cours d'eau.

Tarification

Politique destinée à conditionner l'utilisation de l'eau au paiement d'un prix. La DCE demande aux Etats membres de veiller à ce que d'ici 2010 les politiques de tarification incitent les usagers à utiliser l'eau de façon efficace, ce qui contribuera à l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment par la réduction des gaspillages. Dans le cadre de la DCE, la tarification devrait être étroitement liée au principe de récupération des coûts.

Tête de bassin

Parties amont des bassins versants et par extension tronçon amont des rivières qui, en zone de relief notamment, sont le plus souvent moins exposés aux pressions anthropiques que les parties aval et qui de ce point de vue constituent des secteurs de référence tout à fait importants et donc à préserver.

Traitement

Ensemble des opérations que peut subir une eau polluée : physico-chimique, biologique, visant à réduire sa dangerosité et sa nocivité.

Ultrafiltration

Utilisation de membranes microporeuses pour la séparation de grosses molécules ou de matière en suspension très finement divisées dans l'eau par filtration, souvent par l'application d'une différence de pression.

Unité hydrographique

Périmètres définis par le SDAGE de 1996 et pouvant faire l'objet de la constitution d'un SAGE, de contractualisation de la gestion de l'eau.

Usage de l'eau

Utilisation de l'eau pour un besoin spécifique : domestique, industriel, agricole.

Vulnérabilité

La vulnérabilité exprime le lien entre l'aléa, la nature et l'importance des enjeux exposés, les ressources disponibles pour y faire face (délais pour agir, capacité physique des personnes, moyens financiers pour accélérer les remise en état, la couverture assurantielle des personnes etc...) et les impacts qui en découlent.

ZHIEP

Les Zone Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) qui seront définies par décret en Conseil d'Etat. Elles forment une catégorie particulière des zones humides à l'intérieur desquelles seront menés des programmes d'actions visant à restaurer, gérer et mettre en valeur les zones humides. Certaines pratiques pourront être rendues obligatoires.

ZHSGE

Les zones humides stratégiques pour l'environnement (ZHSGE) : elles constituent une sous-catégorie pouvant être englobée dans une ZHIEP. Il s'agit d'une servitude ayant pour objet la préservation ou la restauration des zones humides. Cette servitude, instituée dans le cadre d'un SAGE, obéit pour l'essentiel au régime instauré pour les servitudes sur les inondations par la loi "Prévention des risques" : - création par arrêté préfectoral après enquête publique et déclaration d'utilité publique ; obligations à la charge des propriétaires ou exploitants (interdiction de remblayer, de drainer...) ; possibilité pour la collectivité publique propriétaire de terrains situés dans ces zones, lors de l'instauration ou du renouvellement des baux, de prescrire au preneur les modes d'utilisation du sol.

ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Délimitation d'un milieu remarquable. Deux types sont ainsi recensés : les zones de type I d'intérêt biologique remarquable, les zones de type II recouvrant les grands ensembles naturels.

Zone d'urbanisation nouvelle

Zone de terrains naturels (champs, prairies, bois...) rendus disponibles pour l'urbanisation. Il est impératif de limiter ou de compenser l'imperméabilisation de ces zones et d'y mettre en œuvre une gestion pérenne des eaux pluviales.

Zone humide

Milieu plus ou moins gorgé d'eau douce ou saumâtre, temporairement ou en permanence, et dont la végétation a un caractère hygrophile (qui absorbe l'eau) marqué : marais côtiers, vasières, prés salés, estuaire, ruisseaux, tourbières, étangs, mares, berges, prairies inondables.

Zone sensible

Bassin versant dont les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin, sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par Ministre de l'Environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration. Directive 91-271-CEE du 21/05/91 et article 7 du décret 94-469 du 3/06/94.

Zone vulnérable

Délimitation réglementaire (issue d'une directive européenne) de territoires soumis à des pollutions par les nitrates de sources agricoles. "Zones désignées de vulnérables" à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation. Ces zones concernent : 1) les eaux atteintes par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 mg/litre ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. 2) les eaux menacées par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 mg/litre et montre une tendance à la hausse ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. Le préfet coordonnateur de bassin après avis du Comité de Bassin a arrêté la délimitation

des zones vulnérables (arrêté du 21/09/1994). Cette délimitation fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans. Directive 91-676-CEE du 12/12/91 et circulaire du Ministère de l'Environnement du 5/11/92. La délimitation entraîne la mise en œuvre des programmes d'actions afin de réduire ces pollutions.

Zones d'expansion des crues

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau (lit majeur). L'expansion momentanée des eaux diminue la hauteur maximum de la crue et augmente sa durée d'écoulement. Cette expansion participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

Annexe 6 | La table des abréviations

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
 ADES : Banque nationale d'accès aux données sur les eaux souterraines
 AEP : Alimentation en eau potable
 AESN : Agence de l'eau Seine Normandie
 AEV : Agence des espaces verts
 AFNOR : Association française de normalisation
 AFTRP : Agence foncière et technique de la région parisienne
 AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
 AMPA : Acide aminométhylphosphonique (principal produit de dégradation du glyphosate)
 ANCA : Les amis naturalistes des coteaux d'Avron
 ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
 AOT : Autorisation d'occupation temporaire
 APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
 APPLE : Association de pêche et de pisciculture des lacs d'Enghien
 ARMAB : Aide régionale au maintien de l'agriculture biologique
 ARS : Agence régionale de santé
 ASA : Association syndicale autorisée
 ASL : Association syndicale libre
 BD : Base de données
 BET : Bureau d'études techniques
 BPAL : Base de loisirs et de plein air
 BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
 BTEX : Benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes
 BTP : Bâtiments et travaux publics
 CA : Communauté d'agglomération
 CAEE : Communauté d'agglomération Est Ensemble
 CAPC : Communauté d'agglomération Plaine Commune
 CATNAT : Catastrophe naturelle
 CAVAM : Communauté d'agglomération Vallée de Montmorency
 CBNBP : Conservatoire national botanique du bassin parisien
 CC : Communauté de communes
 CDT : Contrat de développement territorial
 CDT 93 : Comité départemental du tourisme de Seine Saint Denis
 CEG : Compagnie des eaux de Goussainville
 CG : Conseil général
 CGCT : Code général des collectivités territoriales
 CIAP : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
 CLE : Commission locale de l'eau
 CN : Cyanures totaux
 CO : Contrôle opérationnel
 COD : Carbone organique dissous
 COT : Convention d'occupation temporaire
 COTECO : Comité Technique de Coordination des études et travaux
 CPER : Contrat de projets Etat-Région
 CPMA : Cotisation pêche et milieu aquatique
 CPRD : Contrat particulier Région-Département
 CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
 CRIF : Conseil régional Ile-de-France
 CRSPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CS : Contrôle de surveillance
 CTR : Centre de traitement et de régulation (ouvrage DEA 93)
 Cu : Cuivre
 DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
 DBO5 : Demande biologique en oxygène
 dBT : Dibutyletane
 DCE : Directive Cadre sur l'Eau
 DCO : Demande chimique en oxygène
 DDE : Direction départementale de l'équipement
 DEA : Direction de l'environnement et de l'assainissement (CG 93)
 DEHP : Diéthylhexylphthalate
 DICRIM : Document d'information communale sur les risques majeurs
 DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
 DDEA : Direction départementale de l'environnement et de l'assainissement (CG 95)
 DDJS : Direction départementales du Ministère de la jeunesse et des sports
 DDT : Direction départementale des territoires
 DGAC : Direction générale de l'aviation civile
 DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore »
 DPF : Domaine public fluvial
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 DRIEE : Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
 DRIEA : Direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
 DO : Déversoir d'orage
 DOCOB : Document d'objectifs
 DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
 DRIAFA : Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 DSP : Délégation de service public
 EAIP : Enveloppes approchées des inondations potentielles
 EDF : Electricité de France
 EH : Équivalent-Habitant
 ENS : Espace naturel sensible
 EP : Eaux pluviales
 EPA : Établissement public d'aménagement
 EPA : Echantillonnage ponctuel d'abondance
 EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
 EPRI : Evaluation préliminaire des risques d'inondation
 EPTB : Etablissement public territorial de bassin
 ETM : Éléments traces métalliques
 EVP : Equivalent vingt pieds
 EU : Eaux usées
 FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 FPPMA : Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 GASPARG : Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques (application de la de la Direction générale de la prévention des risques)
 GBIF : Système mondial d'information sur la biodiversité
 GP3 : Grand Projet 3 « renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France »
 GR : Grande randonnée

GRP : Grande randonnée de Pays
 ha : hectare
 HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques
 IAU : Institut d'aménagement et d'urbanisme
 IBD : Indice biologique diatomée
 IBGA : Indice biologique global adapté
 IBGN : Indice biologique global normalisé
 IBMR : Indice biologique macrophytique en rivière
 ICAL : Installation culturelles et activités de loisirs
 ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement
 IGN : Institut géographique national
 ILP : Indice linéaire de pertes en réseau
 INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
 IPR : Indice poisson rivière
 IRDS : Institut régional de développement du sport
 JO : Journal officiel
 kg/j : kilogramme par jour
 LEESU : Laboratoire eau environnement et systèmes urbains
 LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
 LGV : Ligne grande vitesse (TGV)
 Loi DTR : Loi « Développement des territoires ruraux »
 Loi ENE : Loi « Engagement national pour l'environnement », dite « Grenelle 2 »
 Loi SRU : Loi « Solidarité et renouvellement urbains »
 LR : Liste rouge des espèces menacées
 m³/h : Mètre cube par heure
 m³/j : Mètre cube par jour
 m³/s : Mètre cube par seconde
 MAE : Mesure agri-environnementale
 MAGES : Modèle d'aide à la gestion des effluents
 mBT : Monobutyletane
 MCPA : 2-méthyl-4-chlorophenoxyacetic acid (herbicide)
 MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
 MEA : Masse d'eau artificielle
 MEFM : Masse d'eau fortement modifiée
 MES : Matières en suspension
 MESO : Masse d'eau souterraine
 µg/L : Microgramme par litre
 mg/L : Milligramme par litre
 MISE PPC : Mission interdépartementale interservices de l'eau Paris et Proche Couronne
 MISE : Mission interservices de l'eau
 MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
 MOOX : Matières organiques et oxydables
 MOS : Mode d'occupation des sols
 Mt : Millions de tonnes
 M€ : Millions d'euros
 N-NH₄ : Azote ammoniacal
 NFU : Formazine fephelometric unit
 ng/L : Nanogramme par litre
 NGF : Nivellement général de la France
 NGL : Azote global
 NH₄ / NH₄⁺ : Ammonium
 NO₂ / NO₂⁻ : Nitrites
 NO₃ / NO₃⁻ : Nitrates
 NQE : Norme de qualité environnementale
 NQU : Nouveau quartier urbain (label CRIF)
 NTK : Azote kjeldahl
 O₂ / O₂ : oxygène

ODBU : Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
 OHV : Organo-halogénés volatiles
 OIE : Office international de l'eau
 OMS : Organisation mondiale de la santé
 ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
 ONF : Office national des forêts
 OPHLM : Office public d'habitat à loyer modéré
 P : Phosphore total
 PAC : Politique agricole commune
 PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 PAPI : Programmes d'action de prévention des inondations
 PBDE : Pentabromodiphényléthers
 PCB : PolyChloroBiphényle
 PCS : Plan communal de sauvegarde
 PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées
 PDM : Plan de mesures (SDAGE)
 PDPG : Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
 PEB : Plan d'exposition au bruit
 PGRI : Plan de gestion du risque inondation
 PIREN : Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement
 PLH : Plan local de l'habitat
 PLU : Plan local d'urbanisme
 PN : Espèce protégée à l'échelle nationale
 PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
 PO₄ : Phosphates
 PO₄³⁻ : Orthophosphates
 POS : Plan d'occupation des sols
 PPR : Plan de prévention des risques
 PPRI : Plan de prévention des risques inondations
 PR : Espèce protégée à l'échelle régionale
 PR : Promenade et randonnée
 PRAEP : Plan régional d'alimentation en eau potable
 PRIF : Périmètre régional d'intervention foncière
 pSIC : Proposition de site d'intérêt communautaire
 PTAP : Plan territorial d'actions prioritaires
 QMNA : Débit (Q) mensuel (M) minimal (N) de chaque année civile (A)
 RCO : Réseau de contrôle opérationnel
 RCS : Réseau de contrôle de surveillance
 RDA : Règlement départemental d'assainissement
 RER : Réseau express régional
 RFL : Revenus fiscaux localisés des ménages (dispositif INSEE)
 RHP : Réseau hydrobiologique et piscicole
 RID : réseau d'intérêt départemental
 RNB : Réseau national de bassin
 ROE : Référentiel des obstacles à l'écoulement
 SAB-C : Soutien à l'agriculture biologique volet conversion
 SAB-M : Soutien à l'agriculture biologique volet maintien
 SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
 SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 SAU : Surface agricole utilisée
 SCAP : Stratégie de création des aires protégées
 SCoT : Schéma de cohérence territoriale
 SDA : Schéma directeur d'assainissement

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SDPC : Schéma directeur de prévision des crues
SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France
SDVP : Schéma départemental de vocation piscicole
SEDIF : Syndicat des eaux d'Île-de-France
SEETE : Société d'exploitation des eaux et thermes d'Enghien
SFDE : Société française de distribution d'eau
SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SIAEP : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
SIAH : Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne
SIARE : Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains
SIECCAO : Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières sur Oise
SIEVO : Syndicat intercommunal de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise
SIG : Système d'Information Géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SNPN : Société nationale de protection de la nature
SNS : Service de navigation de la Seine
SPANC : Service public d'assainissement non collectif
SPC : Service de prévision des crues
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
STEP : Station d'épuration
STH : Superficie toujours en herbe
STIF : Syndicat de transport d'Île-de-France
SYCTOM : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
tBT : Tributyletain
TIM : Territoire d'intérêt métropolitain (le SDRIF prévoit 14 TIM qui intégreront les CDT)
TRI : Territoire à risques importants
TOL : Territorialisation de l'offre de logement
UDI : Unité de distribution
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UN : Unitaire (réseau d'assainissement)
VDSS : Valeur de Définition de Source-Sol (outil générique pour l'évaluation des sites pollués)
ZAC : Zone d'aménagement concertée
ZHIEP : Zones humides d'intérêt environnemental Particulier
ZHSGE : Zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau
ZICO : Zones d'importance communautaire pour les oiseaux
Zn : Zinc
ZNA : Zone non agricole
ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêts faunistiques et floristiques
ZPS : Zones de protection spéciale
ZRE : Zone de répartition des eaux
ZSC : Zone spéciale de conservation
ZSGE : Zone stratégique pour la gestion de l'eau

Annexe 7 | Les références listées dans la base de données du SAGE

Les références listées dans la base de données du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

?	
➔ 919 - Atlas rural et agricole de l'Île-de-France 2ème partie - L'activité agricole : productions et territoires	DRIAF / IAURIF - (?)
➔ 857 - Flore d'Île-de-France	P. JAUZEIN, O. NAWROT - (Juillet 2005)
➔ 853 - Guide des groupements végétaux de la région parisienne	M. BOURNERIAS, G. ARNAL, C. BOCK - (2001)
➔ 924 - Le vallon du Croult	Yann-Fanch VAULEON (ENSP) - (Juin 2003)
➔ 996 - L'eau de la colline - Est Ensemble	? - (?)
➔ 923 - Les horizons de Saint-Prix	Keravel Rieusset paysagistes / CAUE 95 - (Septembre 2010)
➔ 790 - Projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables - Étude d'impact	? - (Août 2011)
➔ 926 - Stratégies paysagères du département du Val d'Oise	ENSP - (2001)

Syndicat Mixte d'études et de projets de l'Est Parisien (ACTEP)	
➔ 948 - Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Est entre Marne et Bois Cluster de la Ville Durable	CDT Paris Est entre Marne et Bois - (Décembre 2012)

Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	
➔ 616 - 9ème Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Bilan du Plan Territorialisé d'Actions Prioritaires (PTAP) 2008-2012 - Île-de-France	AESN - Commission géographique Rivières Île-de-France - (Novembre 2011)
➔ 927 - État des lieux de l'alimentation en eau potable (AEP) en Île de France	SAFEGE - (Août 2012)
➔ 357 - Étude de l'impact du classement des cours d'eau pour la continuité écologique relevant de l'article L214-17 du code de l'environnement, Bassin Seine Normandie - Rapport d'étude sur l'impact des classements de cours d'eau	PÖRYRY - (Septembre 2011)
➔ 618 - Évaluation environnementale ex-ante du SDAGE du Bassin Seine et cours d'eau côtiers normands	ADAGE Environnement - (Octobre 2007)
➔ 775 - La boîte à outils "zones humides" : connaître - protéger, gérer - communiquer	Forum des Marais Atlantiques / AESN - (Mars 2012)
➔ 594 - Le SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands - pour un bon état des eaux en 2015 arrêté le 20 novembre 2009, PDM	AESN / DRIEE IdF - (Novembre 2009)
➔ 798 - Les réservoirs biologiques du bassin Seine-Normandie - Base de données	Aquascop - (?)
➔ 807 - Politique Territoriale (PTAP) du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - Rivières d'Île-de-France - Priorités 2013-2018	AESN - Commission géographique Rivières Île-de-France - (Octobre 2012)
➔ 806 - Politique Territoriale (PTAP) du 9ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - Rivières d'Île-de-France - Priorités 2008-2012	AESN - Commission géographique Rivières Île-de-France - (Novembre 2007)

Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) / Producteurs eau	
➔ 796 - Compte-rendu de COPIL n° 2 sur l'étude des aires d'alimentation des captages superficiels de la Seine amont-Marne Oise - Producteurs eau-AESN	AESN - (Mai 2012)

Agence des Espaces Verts (AEV)	
--------------------------------	--

➔ 316 - Atlas des prif d'Île-de-France	AEV - (2008/2010)
➔ 327 - Domaine régional des Bois du Marais, Ferme de la Renaissance et Terres de la Justice - Inventaire et propositions de gestion 2005	OGE - (2005)
➔ 321 - Étude géologique des propriétés régionales	IN SITU - (2005)
➔ 559 - Forêt régionale de Bondy	AEV - (?)
➔ 560 - Les programmes agri-urbains - PRIF et productions agricoles en ceinture verte	AEV - (Octobre 2008)
➔ 317 - Plan vert régional 1994	? - (1994)
➔ 326 - Programme prévisionnel d'investissement et d'entretien 2011-2013	? - (?)
➔ 323 - Proposition d'aménagements pour une valorisation des côteaux de l'Aulnoye et devenir du territoire agricole (93)- Phase 1 : Diagnostic du territoire (sept 2007)- Phase 2 : Définition de stratégies d'action permettant de dégager des scénarios d'aménagement	AScA / BIOTOPE - (2007/2008)
➔ 314 - Rapport d'activité 2008-2009	AEV - (?)
➔ 315 - Rapport d'activité 2010	AEV - (?)
➔ 318 - Stratégie régionale pour l'agriculture péri-urbaine 2009-2013	? - (?)
➔ 319 - Système régional des espaces ouverts / schéma régional fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels	? - (?)

AgrocampusOuest	
➔ 891 - Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée et utile à la Seine-Saint-Denis, département résolution urbaine, en déclinant la démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des Paysages ?	Quentin CEDELLE - (Décembre 2012)

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)	
➔ 893 - Accès au canal de l'Ourcq	APUR - (Octobre 2010)
➔ 895 - Avis sur l'étude de mise en conformité des ponts du canal de l'Ourcq	APUR - (Février 2010)
➔ 889 - Canal de l'Ourcq, canal St Denis, canal St Martin une approche des problématiques urbaines	APUR - (2003)
➔ 890 - Canal St Denis, une avenue plantée pour redessiner Paris	APUR - (2002)
➔ 896 - Comment construire autour du canal de l'Ourcq?	APUR - (2009/2010)
➔ 746 - Étude sur le devenir du réseau d'eau non potable (Partie 1 : Analyse et diagnostic - Partie 2 : Rappel et nouvelles pistes de réflexions sur le devenir du réseau d'ENP)	APUR - (2010/2011)
➔ 897 - Étude urbaine de l'axe RN3 Canal de l'Ourcq	APUR - (Décembre 2009)
➔ 888 - La fabrique du paysage métropolitain	APUR - (Juin 2012)
➔ 887 - Le canal de l'Ourcq, contribution pour un paysage partagé	APUR - (2012)
➔ 894 - Situation et perspective de la place de la nature à Paris: canal Saint Martin, de l'Ourcq et Saint-Denis	APUR - (Mai 2011)
➔ 750 - Situation et perspectives de la place de la nature à Paris	APUR - (2011)
➔ 1042 - Situation et perspectives de la place de la nature à Paris - 4ème atelier "La nature à Paris"- Les canaux : Saint-Martin, Ourcq, Saint-Denis	APUR - (Mai 2011)

Agence Régionale de Santé (ARS)	
---------------------------------	--

➔ 435 - La qualité de l'eau au robinet du consommateur d'Ile-de-France - Bilan 2008 (Bactériologie, Fluorures, Nitrates, Pesticides, Dureté)	ARS - (2008)
➔ 436 - La qualité de l'eau au robinet du consommateur d'Ile-de-France - Bilan 2009 (Bactériologie, Fluorures, Nitrates, Pesticides, Dureté)	ARS - (2009)

Association des Sources du Nord (ASNEP)

➔ 997 - Les sources du Nord	ASNEP (Association des sources du Nord) - (Août 2009)
-----------------------------	---

Communauté d'agglomération Est Ensemble

➔ 1025 - Contrat de Développement Territorial (CDT) Est Ensemble - La Fabrique du Grand Paris	CDT Est Ensemble La Fabrique du Grand Paris - (Juin 2013)
➔ 972 - Diagnostic territorial partagé de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble - Etape prospective scénario tendanciel consolidé	Attitudes Urbaines / Laurent Chalard / Res Publica - (Avril 2013)
➔ 971 - Élaboration du diagnostic partagé du territoire de la CA Est Ensemble	Attitudes Urbaines / Laurent Chalard / Res Publica - (Octobre 2012)
➔ 1067 - Enquête publique (Loi sur l'Eau) - Demande d'autorisation pour la réalisation de travaux de gestion d'eaux pluviales pour l'aménagement de la ZAC Ecocité "site Canal de l'Ourcq" situé sur la commune de Bobigny demandée par SEQUANO Aménagement	Commissaire Enquêteur Edith Laquenaire - (Mars 2013)
➔ 970 - Présentation des opérations d'aménagement sous la maîtrise d'ouvrage d'Est Ensemble	? - (?)
➔ 845 - Regard Croisés sur le Territoire d'Est-Ensemble	APUR - (Juin 2011)
➔ 1059 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Écocité du Canal de l'Ourcq	DEVILLERS ET ASSOCIES SARL d'Architecture Urbanisme et Paysage / CA Est Ensemble / Ville de Bobigny / Ville de Paris / DRIEE - (2011-2013)
➔ 998 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) écoquartier du canal à Bondy	Anlea group - territoires, sites et cités - (Mars 2013)

Communauté d'agglomération Plaine Commune

➔ 929 - Agenda 21 Plaine Commune - fiche d'action	Gondwana Biodiversity Development - (Avril 2013)
➔ 989 - Bilan 2012 sur le Contrat expérimental avec l'AESN pour l'accélération de la mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement sur le territoire de Plaine Commune	CA Plaine Commune - Direction de l'Assainissement et de l'Eau - (Mai 2013)
➔ 979 - Contrat de Développement Territorial (CDT) 2014 / 2030 - Territoire de la culture et de la création	CDT Territoire de la culture et de la création - (Avril 2013)
➔ 987 - Étude des modalités de valorisation de l'eau brute sur le territoire de Plaine Commune	APUR - (Octobre 2012)
➔ 999 - Périmètres de projets sur le territoire de Plaine Commune (Cartes)	CA Plaine Commune - (Mars 2013)
➔ 1050 - Plaine Saint Denis - Projet de Parc canal Schéma directeur	Serge RENAUDIE - Atelier d'architecture urbaine / Régis GUIGNARD - MERISTEME / PRO-DEVELOPPEMENT / Composante Urbaine - (Juin 2002)
➔ 1020 - Plan communautaire de l'environnement (PCE) et Plan communautaire des espaces verts (PCEV)	CA Plaine Commune / Alisea - (2006/2011)
➔ 988 - Rapport annuel 2011 - Le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement	CA Plaine Commune - Direction de l'Assainissement et de l'Eau - (2011)
➔ 1023 - Réseau hydrographique du 19ème sur le territoire de Plaine Commune	APUR - (?)
➔ 809 - Schéma directeur d'assainissement (SDA) de la communauté d'agglomération de Plaine Commune (CCTP + Rapports de Phases 1 et 2)	SAFEGE - (2012)

➔ 847 - SCoT de Plaine Commune	ALGOE / Michel JAOUEN / SAU Eleb-Harlé / Hélène SAUDECKERRE / Jean-Pierre CHARBONNEAU / Compagnie du Paysage / Chris YOUNES / AREP / Territoire Sites et Cités - (Décembre 2009)
➔ 1022 - Tracé et état du cours d'eau (à ciel ouvert ou couvert) - Ru d'Arras	CG 93 - DEA - (Octobre 2001)
➔ 1021 - Une étude de la biodiversité de trois sites à Saint-Denis (93)	MNHN / CA Plaine Commune / CG 93 / Natureparif - (2011/2012)
➔ 986 - Vers une transition urbaine et écologique du territoire de Plaine Commune - Un Référentiel d'aménagement soutenable du territoire de Plaine Commune	CA Plaine Commune - (?)

Communauté d'agglomération Plaine Commune - Plan Communautaire Environnement

➔ 848 - Atlas Communautaire de l'Environnement de Plaine Commune	? - (2006)
--	------------

Communauté d'agglomération Plaine Commune / Mairie de Paris / Conseil général de Seine-Saint-Denis (CG 93)

➔ 1024 - Etude d'un schéma directeur des implantations portuaires sur le canal Saint-Denis	Cité Services / Atelier9 Architectes et Urbanistes Associés / Item - (Novembre 2005)
--	--

Communauté d'agglomération Plaine Commune / Ville de Paris / Conseil général de Seine-Saint-Denis

➔ 1006 - Schéma directeur des implantations portuaires du canal Saint Denis	Cité Services / Item / Atelier 9 - (Novembre 2005)
---	--

Communauté d'agglomération Roissy Porte de France

➔ 957 - Étude d'impact valant document d'incidence au titre du code de l'environnement - Projet d'aménagement de la Vallée Verte à Roissy-en-France (95) - Réalisation d'aires de loisirs et de sports d'intérêt communautaire	SYNTHESE ARCHITECTURE (urbanistes) / Société d'Études Techniques Environnement / ENDROITS EN VERT (bureau d'études VRD) - (Juin 2010)
➔ 968 - Évaluation environnementale du Contrat de Développement Territorial (CDT) Cœur Economique Roissy-Terres de France	? - (Mars 2013)
➔ 962 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Butte aux Bergers à Louvres - Etude d'impact	SOGETI Ingénierie - (Mars 2009)
➔ 960 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du parc d'activités de la Porte de Roissy à Villeron - Etude d'impact / Rapport de présentation	DUTERTRE ET ASSOCIE(E)S, Architectes Urbanistes / PAUL GREEN, paysagistes / I.C.E., bureau d'étude VRD / SEMAPHORES - (2011)
➔ 961 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du parc d'activités du Bois du Temple à Puiseux-en-France - Etude d'impact / Projet de rapport de présentation	DUTERTRE ET ASSOCIE(E)S, Architectes Urbanistes / PAUL GREEN, paysagistes / I.C.E., bureau d'étude VRD / SEMAPHORES - (Juillet 2011)
➔ 963 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) multi-sites Le Pré Mary - Le Laru - L'Echelette - Dossier de création Etude d'impact / Rapport de présentation et Diagnostic environnemental	ESPACE VILLE / Cap Terre - (2009/2012)
➔ 958 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Sud-Roissy - Dossier de création Etude d'impact	S.A.G.E. ENVIRONNEMENT - (Septembre 2006)

Communauté d'agglomération Roissy Porte de France / Ville de Puiseux-en-France / Ville de Louvres / EPA Plaine de France

➔ 965 - Dossier schéma directeur d'aménagement - 01 Assainissement Besoins et objectifs / E 01 Gestion de l'eau Besoins et objectifs	Philippe TALBOT / 2DKS / MANDRAGORE / Atelier Architectes Urbanistes Roland CASTRO, Sophie DENISSOF, Silvia CASI - (Mars 2010)
➔ 964 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Eco-quartier de Louvres et Puiseux-en-France - Dossier de création Etude d'impact actualisée	Atelier Architectes Urbanistes Roland CASTRO, Sophie DENISSOF, Silvia CASI / GERAU CONSEIL / Ville Ouverte - (Juillet 2012)

Communauté d'agglomération Terres de France

➔ 1018 - Aménagement de la Vallée du Ru du Sausset - Etude de programmation - Diagnostic	Attitudes Urbaines - (Mars 2013)
➔ 1016 - Aménagement de la Vallée du Ru du Sausset à Tremblay-en-France (93) - Etude Environnement	Centre d'Ingénierie Aquatique et Ecologique (CIAE) - (Février 2013)
➔ 1069 - Projet de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Sud Charles de Gaulle - Etude d'impact - Résumé non technique	AFTRP - (Mai 2008)
➔ 1017 - Schéma d'aménagement de la vallée du Sausset - Diagnostic paysager	Florence Mercier Paysagiste - AFTRP - (Mars 2013)
➔ 1068 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Sud Charles de Gaulle	Ae CGEDD / Commissaire Enquêteur Pierre Vigeolas - (2012/2013)

Communauté d'agglomération Terres de France / Communauté d'agglomération Roissy Porte de France

➔ 1012 - Cœur Economique Roissy-Terres de France - Etude préalable à l'établissement du Contrat de Développement Territorial (CDT) entre CATDF/CCRP/ETAT (Phases 1 et 2)	Brès, Mariolle et associés / CapTerre / ETC / L'Arbre à CaM - (2011)
--	--

Communauté d'agglomération Val de France

➔ 811 - Histoire d'eaux en Val de France : L'eau à Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel aux XIXe et XXe siècles	Catherine ROTH / Maurice BONNARD - (Novembre 2010)
➔ 810 - Revue Patrimoine en Val de France	CA Val de France - (2003/2004/2011)

Communauté d'agglomération Val de France / Conseil général du Val d'Oise

➔ 1011 - Contrat de Développement Territorial (CDT) Val de France/ Gonesse / Bonneuil-en-France	CDT Val de France - (Avril 2013)
---	----------------------------------

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95)

➔ 993 - Bouffémont - Conseils pour l'aménagement et la mise en valeur de la commune : Analyse architecturale, urbaine, paysagère et environnementale	CAUE 95 - (Janvier 2012)
--	--------------------------

Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM)

➔ 820 - Rapport d'activité Assainissement CAVAM 2011	CAVAM - Service Publique de l'Assainissement - (2011)
➔ 975 - Schéma directeur d'assainissement (SDA) de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (Rapports de Phases 1 à 5 + cahier de synthèse + zonages d'assainissement)	EGIS Eau - (2012)
➔ 1019 - Un projet de territoire pour 8 communes - Ensemble, construisons l'avenir	CAVAM - (2006)
➔ 976 - Zonage des risques naturels sur le territoire de la CAVAM	? - (?)

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

➔ 741 - Le tourisme et la voie d'eau en Ile-de-France	CCI Paris - (Mai 1999)
---	------------------------

Contrat de Développement Territorial (CDT) Le pôle métropolitain du Bourget

➔ 1026 - Contrat de Développement Territorial (CDT) Le pôle métropolitain du Bourget, pôle d'excellence aéronautique	Algoé Consultants - (Juillet 2013)
➔ 1027 - Évaluation environnementale du Contrat de Développement Territorial (CDT) Le pôle métropolitain du Bourget, le pôle d'excellence aéronautique	? - (Juillet 2013)

Contrat de Développement Territorial (CDT) Roissy Terres de France

➔ 1010 - Contrat de Développement Territorial (CDT) "Cœur Economique Roissy Terres de France", projet du 30 avril 2013	Algoé Consultants - (Avril 2013)
--	----------------------------------

Conseil général de Seine-Saint-Denis (CG 93)

➔ 257 - Agenda 21 - 93 (Enjeux et orientations / Les 136 actions)	CG 93 - (?)
➔ 234 - Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) - Année 2009 - Eléments d'évolution de la gestion du réseau départemental d'assainissement de la Seine-Saint-Denis	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (?)
➔ 235 - Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) - Année 2010 - Eléments d'évolution de la gestion du réseau départemental d'assainissement de la Seine-Saint-Denis	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (?)
➔ 883 - Alimentation forcée des bassins sur le réseau unitaire	Esoa / Prolog ingenierie / BG - (Décembre 2011)
➔ 220 - Atlas de l'herpétofaune de Seine-Saint-Denis	? - (?)
➔ 221 - Atlas de la flore de Seine-Saint-Denis	? - (?)
➔ 222 - Atlas des habitats naturels et semi-naturels de Seine-Saint-Denis	? - (?)
➔ 219 - Base de données écologiques (faune, flore et habitats)	? - (?)
➔ 253 - Base de loisir de la Seine-Saint-Denis : bilan d'activité	? - (?)
➔ 240 - Bilan d'activité 2010 - Suivi de la qualité du milieu naturel - Seine-et-Marne	CG 93 - DEA - (Juin 2011)
➔ 218 - Bilan de la campagne de prélèvements des plans d'eau et cours d'eau - Département de la Seine-Saint-Denis	MEEDDM / DDE 93 - Service environnement et urbanisme réglementaire / Pôle police de l'eau et protection de l'environnement - (2008)
➔ 834 - Biodiversitaire n°4 - Bilan 2007-2008 de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine en Seine-Saint-Denis	CG 93 - (?)
➔ 828 - Campagne 2012 du suivi du plan d'eau du parc Guiland	I.D. EAUX - (2012)
➔ 247 - Carte des anciens rus, étangs, marais	CG 93 - DEA - (?)
➔ 204 - Carte des zones sensibles aux inondations (ruissellement de surface, débordement de collecteurs...)	? - (?)
➔ 568 - Carte du Schéma départemental des itinéraires cyclables	Agence Confluence / Florence Mercier Paysagiste - (Octobre 2002)
➔ 908 - Chemin des parcs 93	Anatome - (2012)
➔ 569 - Conventions de partenariat pour la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement	? - (Janvier 2006)
➔ 909 - DDRM - Dossier départemental des risques majeurs dans le 93	? - (2008)
➔ 242 - Données de connaissance sur les industriels : rapports annuels du SATESE + rapports de visites + synthèse du bilan de l'activité de contrôle des industriels	? - (?)
➔ 518 - État de la connaissance de la biodiversité (fiches par commune)	Direction des Espaces Verts - (Mars 2011)
➔ 884 - Étude d'efficacité des ouvrages départementaux dans la lutte contre les inondations	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (Janvier 2012)
➔ 885 - Étude d'efficacité des ouvrages départementaux pour la dépollution	CG 93 - DEA - (Décembre 2011)
➔ 882 - Étude du fonctionnement du bassin Trou du Diable - Stains	CG 93 - DEA - (Octobre 2011)
➔ 871 - Étude hydraulique du Bassin Versant Morée-Sausset, et traitement statistique	Prolog Ingénierie - (Décembre 2005)
➔ 872 - Étude hydraulique du réseau d'assainissement par temps de pluie, Livry-Gargan - Bassin du Rouailler	CG 93 - (Octobre 2006)

➔ 905 - Extension du pôle touristique de la Seine-Saint-Denis à l'axe du canal de l'Ourcq	Comité départemental du Tourisme 93 - (Février 2009)
➔ 804 - Guide des parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis	CG 93 - (?)
➔ 580 - La gestion durable des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis - Documentation	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (Juillet 2009)
➔ 900 - La poudrerie nationale de Sevran-Livry	CG 93 - Service Patrimoine Culturel - (?)
➔ 251 - Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-Saint-Denis (PDIPR)	FFRandonnée Comité départemental Seine-Saint-Denis - (?)
➔ 205 - Le Schéma pour un Environnement Vert En Seine-Saint-Denis (SEVES)	CG 93 - (Mai 2009)
➔ 226 - Les toitures végétalisées : un apport de biodiversité en ville ?	Antoine ROULET (Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine) - (2011)
➔ 258 - Manuel Qualité - Sécurité - Environnement	CG 93 - DEA - (2009)
➔ 216 - Plan de gestion des étangs de la Forêt de Bondy	CRIF / LELARDOUX Loïc et al. / ANCA - (?)
➔ 830 - Plan de gestion écologique du marais de Savigny 2008-2013 - Parc du Sausset	BIOTOPE / BI-EAU / Dubost et Pedon / CG 93 - Service du parc du Sausset - (2004/2008)
➔ 252 - Plan Départemental de Déplacement Cyclable	? - (?)
➔ 902 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Seine-Saint-Denis	CG 93 - Direction des Espaces Verts - (2010)
➔ 232 - Plan du réseau d'assainissement départemental et des ouvrages associés	CG 93 - (2010/2011)
➔ 233 - Plans du réseau d'assainissement communal, départemental et interdépartemental sur les territoires de Le Raincy, Montreuil-sous-Bois et Neuilly-Plaisance	CG 93 - DEA - (Août 2001)
➔ 256 - Programme d'études sur la pathologie des ouvrages - Cartographie des Risques Hydrogéologiques (CRH) - Synthèse des résultats piézométriques : Campagne annuelle 2011	CG 93 - DEA - (2011)
➔ 921 - Projet d'aménagement du ru du Roideau au parc du Sausset - Feuillet : autres enjeux et recommandations - Site NATURA 2000 FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis	Écoter - (Janvier 2011)
➔ 254 - Projet du chemin des Parcs : projet structurant de liaison des espaces naturels de Seine-Saint-Denis entre eux (cartographies, tronçons à aménager)	? - (?)
➔ 237 - Rapport annuel 2009 du service public d'assainissement en Seine-Saint-Denis - Actions du département	CG 93 - (Juin 2010)
➔ 833 - Réaménagement du Lac des Oiseaux (Parc Georges-Valbon) - Evaluation d'incidence au titre de la Directive européenne "Oiseaux"	CG 93 - Direction des Espaces Verts - (Septembre 2010)
➔ 236 - Règlement de l'assainissement départemental	CG 93 - DEA - (1992)
➔ 243 - Rejets permanents vers les milieux naturels - Synthèse des données disponibles par temps sec	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (Février 2012)
➔ 241 - Réseau d'assainissement départemental de la Seine-Saint-Denis - Auto-surveillance des réseaux gérés par le département de la Seine-Saint-Denis - Année 2010	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (?)
➔ 229 - Schéma d'Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE) - Schéma 2003-2012	CG 93 - (2003)
➔ 906 - Schéma directeur des implantations portuaires et activités de loisirs du canal de l'Ourcq	CG 93 - (Février 2010)
➔ 831 - Suivi de la nidification de la colonie d'Hirondelles de rivage (Riparia riparia) du Canal de l'Ourcq	CORIF - (2008/2010)

➔ 904 - Territoires de l'Ourcq en mouvement - une initiative du département de la Seine-Saint-Denis	Agence RVA / Agence Panerai et associés - (Septembre 2010)
Conseil général 93 - Direction de l'Environnement et de l'Assainissement (DEA)	
➔ 859 - Aubervilliers - Ru de Montfort - Etude de dimensionnement du bassin	CG 93 - DEA - (1998)
➔ 873 - Bassin de Savigny (Aulnay-sous-Bois) - Optimisation des seuils d'alimentation	Prolog / Canal E / Serac - (Janvier 2008)
➔ 864 - Bassin versant SPVE - Fonctionnement hydraulique	Sagee (Société pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et de l'Environnement) - (Novembre 2001)
➔ 866 - Bondy - Bassin du Moleret	CG 93 - DEA - (2002)
➔ 862 - Bondy - Etude hydraulique du bassin René Char	CG 93 - DEA - (2000)
➔ 981 - Cahiers des charges - Eléments concernant l'intégration des contraintes liées aux rejets des eaux pluviales dans le parti d'architecture	CG 93 - DEA - (Mai 2013)
➔ 876 - Construction modèle numérique Morée-Croult-VieilleMer-Garges-Epinay	Prolog / Canal E / Serac - (Mars 2009)
➔ 1057 - Découverte de la Vieille Mer dans le Parc Georges Valbon - Etude de faisabilité paysagère et hydraulique, intégrant les critères de renaturation du cours d'eau	Composante Urbaine / Sinbio - (Janvier 2012)
➔ 973 - Découverte de la Vieille Mer dans le parc georges Valbon, présentation des scenarii	Composante Urbaine - (Janvier 2012)
➔ 827 - Diagnostic écologique et propositions d'amélioration des bassins et sites du réseau d'eau de Seine-Saint-Denis	Écosphère - (2010/2011)
➔ 867 - Épinay - Construction modèle Ouest	Prolog / Canal E / Serac - (2003)
➔ 879 - Étude Bassin Versant Séparatif Seine en Seine Saint-Denis	Prolog / Canal E / Serac - (Octobre 2011)
➔ 880 - Étude du fonctionnement des bassins Gérard Philippe / Mare aux Poutres - Sevran Aulnay sous Bois	CG 93 - DEA - (Février 2011)
➔ 870 - Étude rejet Communal au canal de l'Ourcq - Tremblay/Villepinte	CG 93 - DEA - (Avril 2005)
➔ 877 - Étude Villepinte/Tremblay - Faisabilité augmentation du débit du Sausset en entrée Villepinte.	Prolog / Canal E / Serac - (Septembre 2010)
➔ 886 - Études temps sec en Seine-Saint-Denis Vieille Mer, Moree, Sausset	SAFEGE / Prolog ingenierie / CanalE / Serac - (2008-2012)
➔ 992 - Faisabilité pour la découverte de la Vieille Mer dans le quartier Floréal (Saint-Denis)	Composante Urbaine - (Janvier 2013)
➔ 860 - La courneuve-RN301- dimensionnement bassin	CG 93 - DEA - (1999)
➔ 861 - Pantin - étude du dimensionnement du bassin Cheval Noir	CG 93 - DEA - (1999)
➔ 865 - Pavillons sous Bois - Bassin Monthyon	CG 93 - DEA - (2001)
➔ 863 - Pierrefitte - Mise en séparatif de la rue Potier	CG 93 - DEA - (2000)
➔ 991 - Potentialités de restauration des cours d'eau couverts - Application au ruisseau de la Vieille Mer (Phase 1 : Les fondements de la restauration - Phase 2 : Potentialités de restauration et proposition d'une esquisse sur le Tronçon 12)	Composante Urbaine / Sinbio - (2010)
➔ 868 - Qualité des eaux de la Morée amont par temps de pluie	CG 93 - DEA - (2004)
➔ 881 - Recensement des hauteurs maximum mesurées lors des crues (27 points)	Prolog Ingénierie - (Septembre 2011)
➔ 869 - Recensement des rejets au canal de l'Ourcq	CG 93 - DEA - (Mars 2004)
➔ 858 - Rouailler - Campagne Temps de pluie	CG 93 - DEA - (2010)
➔ 874 - Sevran - Mesure de vitesse de chute pour le bassin des Trèfles (Kodak)	? - (Avril 2007)

Conseil général 93 - Direction des Espaces Verts

➔ 832 - Études piscicoles, sédimentaires et de qualité de l'étang de Savigny - Parc du Sausset (93)	Dubost / SEPIA Conseil - (2008/2009)
---	--------------------------------------

Conseil général 93 - Observatoire de la Biodiversité

➔ 838 - Proposition de mesures conservatoires du Blongios Nain au Parc de la Courneuve	LPO IDF - Julie RIEGEL et Patrick MUR - (Août 2004)
--	---

Conseil général 93 / Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

➔ 901 - A la découverte de la Vieille Mer	CG 93 - DEA / Composante urbaine - (Mai 2003)
➔ 980 - Étude de faisabilité pour la découverte de la Vieille-Mer : Etudes générales	Composante Urbaine - (2001/2006)

Conseil général 93 / Ville de Paris

➔ 907 - Les ateliers du canal de l'Ourcq	CG 93 / Sevran / Ville de Bobigny / Mairie du 19ème / L'Ourcq en mouvement - (2011/2012)
--	--

Conseil général du Val d'Oise (CG 95)

➔ 1043 - Avenue du Paris - Communes de Gargè, Arnouville, Sarcelles, Groslay, Deuil-la-Barre, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency - Section RD 109 - RD 84 (Traversée de la vallée de Montmorency et de la RN 1 à l'A1) - Etat initial faune flore	CG 95 - Direction de la programmation et des études routières - (Septembre 2012)
➔ 899 - Avenue du Paris - Section RD 109 - RD 84 - Traversée de la vallée de Montmorency et de la RN 1 à l'autoroute A1 : Repérage environnemental	CG 95 - Direction de la programmation et des études routières - (2006)
➔ 910 - Les paysages du Val d'Oise - enjeux et méthodes	CG 95 - Direction de l'Environnement - (Décembre 2002)
➔ 852 - Rapport d'activité ENS 2010 sur les espaces naturels départementaux et locaux	CG 95 - Direction de l'Environnement - (Juillet 2011)
➔ 826 - Rapport d'activités 2009 sur les espaces naturels départementaux et locaux - Actions, photos et chiffres clés	CG 95 - Direction de l'Environnement - (Octobre 2010)
➔ 1000 - Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Val d'Oise	DDEA 95 - (Novembre 2007)

Centre national de recherche scientifique (CNRS)

➔ 854 - Trame Verte et Bleue : Utilisation des cartes d'occupation du sol pour une première approche qualitative de la biodiversité	S. LIENARD, P. CLERGEAU - (Mars 2011)
---	---------------------------------------

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)

➔ 922 - Inventaire initial du ru du Roideau du parc départemental du Sausset	CBNBP / CG 93 - (Février 2013)
--	--------------------------------

Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF) / Conseil général 93

➔ 949 - Les Pics du Parc forestier de la Poudrière en 2011	CORIF - (Octobre 2011)
--	------------------------

Conseil régional Ile-de-France (CRIF)

➔ 303 - Atlas des zones humides d'IdF - Les milieux humides selon 2000	IAU IdF - (Octobre 2010)
➔ 306 - Avant-projet du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	Écosphère - (Novembre 2012)
➔ 313 - Carte des pistes et aménagements cyclables en Ile-de-France (recto et verso)	IAU IdF - (2010)
➔ 309 - Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels	? - (?)

➔ 844 - Contrat de Projets Etat-Région Ile de France 2007-2013	CRIF - (Mars 2007)
➔ 628 - Intérêt d'une approche commune entre transport et aménagement d'un côté, eau et biodiversité de l'autre	CRIF - Direction de l'Environnement / Service Patrimoine et Ressources Naturels - (?)
➔ 301 - Politique régionale de l'eau 2008-2012	CRIF - Direction de l'Environnement / Service Patrimoine et Ressources Naturels - (2008)
➔ 631 - Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France	CRIF - (Juin 2011)
➔ 694 - Politiques régionales concernant les berges de fleuve et rivières	? - (?)
➔ 1037 - Pollution aux cyanures du quartier Gare de Louvres	DRIEE IdF / ADEME - (2013)
➔ 915 - Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île de France	? - (Décembre 2012)
➔ 304 - Schéma directeur des ceintures vertes d'IdF - Note de synthèse	IAU IdF - (Décembre 2005)
➔ 558 - Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : documents provisoires / de travail	Écosphère / Initiative Durable RCT - (2010/2012)
➔ 1058 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île de France adopté le 21 octobre 2013	? - (Septembre 2013)
➔ 312 - Schéma régional des pistes cyclables	? - (?)
➔ 299 - SDRIF 1994	CRIF - (Avril 1994)
➔ 300 - SDRIF 2008 : rapport + évaluation environnementale	CRIF - (2008)
➔ 800 - SDRIF 2030 : Projet de schéma directeur de la région Ile-de-France	CRIF - (Octobre 2012)
➔ 308 - Stratégie régionale pour la biodiversité en IdF	CRIF - (Juin 2007)

Direction départementale de l'équipement de Seine-Saint-Denis (DDE 93)

➔ 920 - Étude paysagère du département de Seine-Saint-Denis	J. SGARD Paysagiste - Urbaniste - (Juin 1999)
---	---

Direction départementale des territoires du Val d'Oise (DDT 95) / Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) / Conseil général 95

➔ 928 - Atlas des paysages du Val d'Oise	Michel COLLIN - (Octobre 2010)
--	--------------------------------

Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France - Laboratoire Régional de l'Ouest Parisien

➔ 1063 - Caractérisation des cours d'eau du Val d'Oise (secteur Croult et Enghien) : Campagnes 2001 - 2005 - Synthèse des mesures et analyses effectuées sur le ru de Montignon, le ru d'Andilly, le ru des Harras, le ru de Liesse, le Petit Rosne et le Croult.	DREIF - LROP - (?)
---	--------------------

Direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

➔ 360 - Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France entre 1996 et 2004 - Note de synthèse	DRIEE IdF - (Novembre 2007)
➔ 361 - Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France entre 2004 et 2007 - Note de synthèse	DRIEE IdF - (Mai 2011)
➔ 695 - Délimitation du périmètre de prescription du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain	SAFEGE - (Janvier 2012)
➔ 793 - Documents de cadrage CDT Note de problématique régionale - Territoires et Réseau en Ile-de-France : Les territoires des Contrats de Développement Territorial dans la logique d'aménagement régionale	DRIEA IdF - (Juin 2011)

➔ 1038 - Etude d'orientations et schéma d'aménagement durable du grand territoire de Roissy	Groupement Acadie - Atelier Christian De Portzamparc - Agence Güller Güller - (Juillet 2012)
➔ 990 - Étude hydrogéologique pour une gestion durable de la nappe dans le quartier Nord des 4000, La Courneuve	DRIEA / DPST - CETE Ile-de-France - (2011/2012)
➔ 1028 - Les Contrats de développement territorial (CDT) Formation des Commissaires Enquêteurs aux CDT	DRIEA IdF - (Mars 2013)
➔ 1032 - Portrait de territoire - Cœur économique Roissy - Terres de France	DRIEA IdF - Service aménagement - (Juillet 2012)
➔ 1034 - Portrait de territoire - Est Ensemble	DRIEA IdF - Service aménagement - (Mars 2013)
➔ 1030 - Portrait de territoire - Est Seine-Saint-Denis	DRIEA IdF - Service aménagement - (Juillet 2012)
➔ 1029 - Portrait de territoire - Le Bourget	DRIEA IdF - Service aménagement - (Juillet 2012)
➔ 1031 - Portrait de territoire - Pleyel	DRIEA IdF - Service aménagement - (Juillet 2012)
➔ 1033 - Portrait de territoire - Val de France Gonesse Bonneuil-en-France	DRIEA IdF - Service aménagement - (Juillet 2012)
➔ 792 - Territoire[s] du Grand Paris : Dix-huit territoires en chiffres-clés - Contrats et Schémas de Développement Territorial (CDT / SDT) au 23 mars 2012	DRIEA IdF - (Mars 2012)

Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

➔ 383 - Actes du séminaire pluvial du 20 mai 2011	DRIEE IdF - (Juin 2011)
➔ 368 - Arrêtés de protection du biotope	Préfecture 93 / Préfecture 77 - (?)
➔ 370 - Atelier SAGE et aménagement urbain 13 octobre 2011	? - (Octobre 2011)
➔ 373 - Bulletin de situation hydrologique en Ile-de-France - Septembre 2011	DRIEE IdF / METEO France - (Septembre 2011)
➔ 612 - Carte des 72 démarches d'agenda 21 engagées en Ile-de-France entre 2001 et mai 2009	Teddif - (Juin 2009)
➔ 602 - Carte des réservoirs de biodiversité	CSRPN - (2010)
➔ 384 - Comité technique Plan Seine 16 septembre 2011 - Directive Inondation : Avis sur le PAPI Orne	DRIEE IdF - (Septembre 2011)
➔ 597 - Coupes hydrogéologiques et caractéristiques des aquifères	DRIEE IdF - (?)
➔ 801 - Croult Enghien Vieille Mer : Bilan des mesures de qualité des eaux	DRIEE IdF - (Avril 2009)
➔ 608 - Directive Nitrates - Compte-rendu de la quatrième campagne de surveillance (2004-2005) de la teneur en nitrates des eaux douces (Directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991) - Région Ile-de-France	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Juin 2006)
➔ 607 - Directive Nitrates - Compte-rendu de la troisième campagne de surveillance (2000-2001) de la teneur en nitrates des eaux douces (Directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991) - Région Ile-de-France	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Juillet 2002)
➔ 829 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »	Claire MARCADET, Antoine ROULET, Véronique DELMAS, Lilian CHAFIOL, Guillaume DENIAUD, Evelyne MARQUES / BIOTOPE / ECOTER - (Février 2011)
➔ 369 - Documents d'objectifs Natura 2000 + carte des sites en Ile-de-France	CG 93 / OGE - (?)
➔ 599 - Données qualité - Biologie : IBGN, IBD, IBMR (données AESN valorisées)	AESN / DRIEE IdF - (?)
➔ 601 - Données qualité - Chimie (données AESN valorisées)	AESN / DRIEE IdF - (?)

➔ 600 - Données qualité - Physico-chimie (données AESN valorisées)	AESN / DRIEE IdF - (?)
➔ 382 - État d'avancement des SCoT d'Ile-de-France	DRIEE IdF - Service du développement durable - (Décembre 2009)
➔ 386 - Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) Bassin Seine Normandie - Unité de présentation : Rivières d'Ile-de-France	? - (?)
➔ 620 - Guide SDAGE	? - (Mars 2010)
➔ 605 - Inventaire des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS)	? - (?)
➔ 380 - La qualité des cours d'eau en Ile-de-France - Evolution de la qualité des eaux superficielles sur la période 2001-2005	DRIEE IdF - (Octobre 2007)
➔ 381 - La qualité des cours d'eau en Ile-de-France : Les nouveaux critères d'évaluation au sens de la Directive Cadre sur l'Eau	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Mars 2010)
➔ 840 - Le Grand Paris et l'Eau	DRIEE IdF - (?)
➔ 609 - Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sur le bassin Seine-Normandie (arrêté du 31 juillet 2009)	? - (?)
➔ 385 - L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) 2011 - Bassin Seine-Normandie	? - (2011)
➔ 637 - Molécules pesticides quantifiées par campagne en 2008/2009	AESN / DRIEE IdF - (2008/2009)
➔ 379 - Nitrates Contamination dans les eaux de la région Ile-de-France - Bilan 1995 à 2006	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Décembre 2008)
➔ 1044 - Périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Zones Humides	DRIEE IdF - (Août 2011)
➔ 520 - Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Seine-Normandie 2011-2015	Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) - (?)
➔ 582 - Porter à connaissance (PAC) de l'Etat dans les SAGE en Ile-de-France - Informations à fournir par service	? - (Novembre 2010)
➔ 596 - Profil Environnemental Régional Île-de-France	Edater - (2008/2009)
➔ 378 - Publication Info Phytos	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (2003-2006/2008/2011)
➔ 606 - Publication Info Toxiques	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (2005/2007)
➔ 614 - Règlementation des prélèvements de la nappe de l'Albien - SDAGE Disposition 114	? - (2009)
➔ 613 - Règlementation des prélèvements de la nappe du Champigny - SDAGE Disposition 112	? - (2009)
➔ 696 - Schéma directeur de la prévision des crues du bassin Seine Normandie	DRIEE IdF - Service de la prévention des risques et des nuisances - (Mars 2012)
➔ 371 - Séminaire pluvial DRIEE du 20 mai 2011	? - (Mai 2011)
➔ 372 - Situation hydrologique du bassin Seine Normandie - Bulletin de situation du mois de Septembre 2011	DRIEE IdF / METEO France - (Septembre 2011)
➔ 604 - Sols pollués (BASOL)	? - (?)
➔ 994 - Soutenabilité du Grand Paris - Enjeux dans le domaine de l'eau	DRIEE IdF - (Juin 2012)

Etablissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France

➔ 1008 - Cartes Inter CDT - Val de France, Culture et Creation, Bourget, Est Seine-Saint-Denis, Roissy Terres de France	EPA Plaine de France - (?)
---	----------------------------

➔ 839 - Document stratégique de référence - Orientations pour un développement durable et solidaire de la Plaine de France	EPA Plaine de France - (Décembre 2005)
➔ 1051 - Eco-quartier de Louvres et Puiseux en France "L'eau dans l'aménagement durable"	EPA Plaine de France / INFRA Services / DRIEE - (Janvier 2013)
➔ 1035 - Eco-quartier Louvres et Puiseux-en-France	EPA Plaine de France / INFRA Services / DRIEE - (2011/2013)
➔ 1064 - Enquête publique (Loi sur l'Eau) - Demande d'autorisation pour la réalisation de travaux de gestion d'eaux pluviales pour l'aménagement de la ZAC de l'écoquartier situé sur les communes de Louvres et Puiseux-en-France demandée par l'EPA Plaine de France	Commissaire Enquêteur Eric de La Personne (Maître de Conférences Université de Cergy-Pontoise) - (Février 2013)
➔ 1013 - Étude prospective pour le devenir de l'agriculture en Plaine de France	Blézat Consulting - (Octobre 2009)
➔ 966 - Évaluation environnementale stratégique du Contrat de Développement Territorial (CDT) Est Seine-Saint-Denis	Antea Group - (Avril 2013)
➔ 969 - Évaluation environnementale stratégique du Contrat de Développement Territorial (CDT) Val de France – Gonesse – Bonneuil-en-France	Antea Group - (Avril 2013)
➔ 1009 - L'eau, élément structurant de la trame urbaine, enjeu du renouvellement et de la valorisation du patrimoine urbain	Atelier d'architecture urbaine / Composante urbaine - (Avril 2005)
➔ 1014 - Liste des projets sur le territoire Plaine de France	SAFER - (Mars 2013)
➔ 952 - Nord est Francilien - Corridor aéroportuaire Roissy-Le Bourget - Plan de référence du Triangle de Gonesse - Rapport sectoriel : Paysage, eau et agriculture	Güller Güller / DHV / EBP / PaulvanBeek - (Juillet 2010)
➔ 1036 - Programmation environnementale du Petit Rosne	ATM / Sinbio - (2013)
➔ 953 - Trame verte et bleue de la Plaine de France - Cahier Des Clauses Techniques Particulières relatif à la consultation pour l'élaboration d'une trame verte et bleue sur le territoire de l'EPA Plaine de France	EPA Plaine de France - (?)
➔ 1053 - Triangle de Gonesse - Analyse de site et enjeux de territoire - ExtraitEAU	? - (2011)
➔ 1055 - Triangle de Gonesse - Documents stratégiques	Güller Güller / DHV / EBP / PaulvanBeek - (Décembre 2012)
➔ 1056 - Triangle de Gonesse - Manuels de qualité	Güller Güller / DHV / EBP / PaulvanBeek - (Décembre 2012)
➔ 1054 - Triangle de Gonesse - Trame Verte et Bleue	Güller Güller / DHV / EBP / PaulvanBeek - (Février 2013)
➔ 1052 - Triangle de Gonesse : Définition de la stratégie Eau - AMO	Antea Group / Les EnR / Acoustique&Conseil - (Octobre 2012)

Etablissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France / Communauté d'agglomération Plaine Commune

➔ 982 - Cahier des charges du Projet Universitaire et Urbain de Villetaneuse	EPA Plaine de France - (Mai 2003)
➔ 967 - Évaluation environnementale stratégique du Projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) Territoire de la Culture et de la Création	Inddigo - (Avril 2013)

Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île de France

➔ 1060 - Chiffres clés de l'Agriculture Biologique en Île-de-France (Edition 2012)	GAB Ile-de-France - (Décembre 2011)
--	-------------------------------------

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU IdF)

➔ 738 - Amélioration de la desserte des bases régionales de plein air et de loisirs	IAU IdF - Département Mobilité et Transport - (Février 2008)
➔ 802 - Carte des CDT région Île de France en cours - Document de travail - 02 / 07 / 2012	IAU IdF - (2012)
➔ 984 - Carte des projets d'aménagement d'Est Ensemble	IAU IdF - (?)

➔ 935 - De 680 000 à 1,1 million de ménages franciliens en plus à l'horizon 2030	IAU IdF - (Juillet 2012)
➔ 335 - Économie francilienne : quelle robustesse face à une inondation majeure?	IAU IdF - (Février 2011)
➔ 936 - Horizon 2030 : le cœur de l'agglomération résiste mieux au vieillissement	IAU IdF - (Juillet 2012)
➔ 699 - La multifonctionnalité des trames verte et bleue en zones urbaines et périurbaines - Synthèse bibliographique	IAU IdF - (Décembre 2011)
➔ 332 - Le fleuve : élément incontournable pour un développement régional durable	IAU IdF - (Septembre 2006)
➔ 330 - Le tourisme fluvial en IdF	IAU IdF - (Mai 2008)
➔ 340 - Les Cahiers : Composer avec l'environnement	IAU IdF - (?)
➔ 331 - Les collectivités locales et le fleuve en IdF - Première enquête régionale	IAU IdF - Département urbanisme et aménagement du territoire - (Décembre 2010)
➔ 339 - Les groupements de communes à fiscalité propre au fil de l'eau	IAU IdF - (Avril 2006)
➔ 925 - Les paysages agricoles franciliens : évolution et diversité	IAU IdF - (Septembre 2004)
➔ 320 - Liaisons vertes structurantes en ceinture verte d'Île de France	IAU IdF / AEV - (Février 2009)
➔ 333 - Politiques des départements en faveur des berges du "fleuve" en IdF	IAU IdF - (Juillet 2007)
➔ 336 - Schéma régional des continuités écologiques (SRCE) : la trame aquatique	IAU IdF - (Avril 2009)
➔ 337 - Schéma régional des continuités écologiques (SRCE) : la trame humide	IAU IdF - (Avril 2009)
➔ 912 - Unités paysagères de la région Île-de-France	IAU IdF - (Juin 2010)
➔ 615 - Urbanisation et zones inondables : les risques encourus	IAU IdF - (Juillet 2011)
➔ 334 - Zones inondables : des enjeux toujours plus importants en IdF	IAU IdF - (Septembre 2010)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

➔ 934 - Île-de-France à la page - En 2030, plus d'un actif francilien sur quatre aurait 50 ans ou plus	INSEE - (Novembre 2012)
--	-------------------------

Institut d'Urbanisme de Paris

➔ 937 - La reconquête des berges du canal de l'Ourcq : vers une prise en compte des conflits dans les projets urbains ?	Céline MARTIN (UPEC - Master «Urbanisme et aménagement») Mention «URBANISME») - (2011)
---	--

Institut régional de développement du sport (IRDS)

➔ 739 - Les dossiers de l'IRDS - La pratique des sports nautiques en Île-de-France	IRDS - (Mars 2010)
--	--------------------

Les territoires de l'Ourcq

➔ 903 - L'Ourcq en mouvement - Alliance pour un développement solidaire des territoires	Les territoires de l'Ourcq - (Septembre 2012)
➔ 898 - Territoires de l'Ourcq, l'avenir au fil de l'eau	Les territoires de l'Ourcq - (?)

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

➔ 837 - Impact de l'activité humaine sur l'avifaune aquatique du parc George Valbon	Pierre RUEILLE (stagiaire LPO) - (Janvier 2012)
---	---

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) / Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (MBCPPRE)

- ➔ 521 - Arrêté du 6 janvier 2011 portant sur le modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans les eaux mentionnées à l'article L.435-1 du code de l'environnement pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016 ? - (Janvier 2011)

Mission Interdépartementale InterServices de l'Eau Paris et Proche Couronne (MIISE PPC)

- ➔ 399 - Document stratégique 2009-2011 de la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau de Paris Proche Couronne ? - (?)
- ➔ 398 - La politique de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme SNS - Service Eau Environnement - (?)
- ➔ 619 - Le Plan d'Actions Opérationnel et Territorial (PAOT) de la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau de Paris Proche Couronne MIISE PPC - (2009)
- ➔ 1039 - Politique de l'eau et des milieux aquatiques - Plan d'action sur Paris proche couronne 2012-2015 DRIEE IdF - (2012)

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE)

- ➔ 374 - Circulaire MEDDM du 25 janvier 2010 sur la mise en oeuvre par l'Etat et ses établissements publics d'un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (+ annexes) ? - (?)
- ➔ 770 - Fiches ZNIEFF Olivier ROGER - (2003/2009)
- ➔ 375 - Journée d'information du 05 mai 2010 Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ? ONEMA - (Mai 2010)
- ➔ 603 - Mise en œuvre de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) Directeur Général de la Prévention des Risques - (2009/2010)
- ➔ 377 - Plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau ? - (?)

Ministère de la culture et de la communication

- ➔ 799 - Les baignades en rivière Ile-de-France Isabelle DUHAU (Ministère de la culture et de la communication - Direction générale des patrimoines) - (Mars 2011)

Ministère de l'agriculture

- ➔ 1062 - L'évolution des traitements phytosanitaires entre 2006 et 2011 Agreste - (Juillet 2013)
- ➔ 1061 - Recensements agricoles (RGA) Agreste - (1988/2000/2010)

Ministère des transports

- ➔ 1002 - Textes généraux - Ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme : Arrêté du 22 novembre 1993 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur le réseau fluvial de la ville de Paris Ministère des transports - (Novembre 1993)

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

- ➔ 732 - Données piscicoles 2000-2010 Ile-de-France ONEMA - (2000-2010)
- ➔ 623 - La restauration des cours d'eau - Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie ONEMA - (Mai 2010)
- ➔ 376 - Ouvrages ROE du Bassin Seine Normandie ONEMA - (Février 2010)
- ➔ 566 - Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) Version 2 ONEMA - (Avril 2011)

Office national des forêts (ONF)

- ➔ 836 - Les mares du Parc Forestier National de Sevrans (93) Nathalie LEBARRON (Terminale STAE, Lycée Départemental d'Horticulture de Montreuil) - (Avril 1996)

Parc naturel régional (PNR) Oise Pays de France

- ➔ 856 - Expertises écologiques de l'espace naturel sensible du Coteau des Vignes sur la commune de Chatenay-en-France (95) Écothème, Agence Nord Ecosphère - (Décembre 2009)

Préfecture de Seine-Saint-Denis / Préfecture du Val d'Oise

- ➔ 812 - Arrêté interpréfectoral n°2011/10361 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Croult - Enghien - Vieille Mer" Préfecture 93 / Préfecture 95 - DDT Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - (Mai 2011)

Préfecture du Val d'Oise

- ➔ 813 - Arrêté préfectoral n°2011250-0002 instituant la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux "Croult Enghien Vieille-Mer" Préfecture 95 - DDT Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - (Septembre 2011)
- ➔ 911 - Schéma départemental de prévention des risques naturels du Val d'Oise Préfecture 95 - (2009)

Préfecture Ile-de-France

- ➔ 676 - Suivi de l'étiage 2011 DRIEE IdF - (2011)

Préfecture Ile-de-France / Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- ➔ 434 - Deuxième Plan Régional Santé Environnement Ile-de-France (2011-2015) ? - (Juillet 2011)

Préfecture Ile-de-France / Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

- ➔ 692 - Caractéristiques et problématiques de l'agriculture périurbaine en Île-de-France - Synthèse Préfecture IDF / DRIAF - (Mai 2010)

Préfecture Ile-de-France / Préfecture Paris / Préfecture de Seine-et-Marne / Préfecture du Val-de-Marne

- ➔ 611 - Mesure de restriction d'usage (arrêtés sécheresse) ? - (2010/2011)

Préfet coordinateur de bassin Seine-Normandie

- ➔ 432 - Plan Seine 2007-2013 - Version validée dans son contenu par le comité de bassin du 30 novembre AESN / DRIEE IdF - (Mars 2007)

Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

- ➔ 855 - Déplacement de la ligne à 400 000 volts de Penchard-Plessis-Gassot sur la commune de Louvres - Etude d'impact INEXIA - (Janvier 2012)

Secrétariat général de la zone de défense de Paris

- ➔ 730 - Étude des zones potentiellement vulnérables à des dysfonctionnements électriques en cas de crue type 1910 CARTOSPHERE - (2004)

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

- ➔ 84 - Carte des réseaux de transport d'eau potable ? - (?)
- ➔ 86 - Documents de présentation du projet Phyt'Eaux Cités ? - (Janvier 2007)
- ➔ 79 - Dossier de demande d'autorisation de captage - usine de Neuilly-sur-Marne SEDIF - (Mars 2010)

➔ 85 - Identification et localisation des pollutions liées aux rejets industriels, pluviaux et agricoles dans un périmètre de 40 km en amont de l'usine de potabilisation de Neuilly-sur-Marne - Actions et partenariats	Mathilde LELEUX et Dorothee VINSON (Stagiaires AgroParisTech) - (Février 2009)
➔ 78 - Périmètres de protection de captage	? - (?)
➔ 87 - PREvention des Risques et protection des prises d'eau de surface de l'Agglomération parisienne (PRER)	? - (2010/2011)
➔ 88 - Prix et qualité de l'eau	SEDIF - (?)
➔ 83 - Qualité des rivières aux prises d'eau des usines du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France - Bilan 2010	SEDIF - Direction technique / Unité Environnement, Hydraulique et Qualité Eau - (2010)
➔ 89 - Rapport annuel 2010	? - (2010)
➔ 90 - Rapport d'activité 2010 de VEOLIA EAU Banlieue de Paris	? - (2010)
➔ 91 - Rapport d'activité 2010 du SEDIF	SEDIF - (2010)
➔ 933 - Rapport d'activité 2011 du SEDIF	SEDIF - (2011)
➔ 81 - Rapport d'auto-surveillance eau brute et eau distribuée : bilans mensuels	? - (?)
➔ 82 - Rapport mensuel sur la ressource	? - (?)
➔ 92 - Usine d'eau de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand	SEDIF - (?)

Service Géographique de l'Armée

➔ 954 - La Plaine de France à la fin du 19ème siècle	Service Géographique de l'Armée - (1887)
--	--

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

➔ 57 - Actualisation du scénario C - Impact en Seine-Saint-Denis	? - (2006)
➔ 875 - Alimentation en eau Vieux Mer découverte	Prolog Ingénierie - (Juin 2009)
➔ 636 - Délibération sur la fixation du taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2011	SIAAP - (Décembre 2010)
➔ 701 - Étude de criticité des équipements et des réseaux exploités par la DDX	Prolog Ingénierie / ISO INGENIERIE - (Août 2008)
➔ 59 - Les indicateurs techniques et financiers - Rapport annuel 2010	SIAAP - (2010)
➔ 715 - Première évaluation de l'état chimique et écologique de la Seine - Septembre à décembre 2010	SIAAP - DDP - (Mars 2011)
➔ 58 - Rapport d'activité 2010 du SIAAP	SIAAP - (2010)
➔ 55 - Règlement d'assainissement	SIAAP - (2005)
➔ 54 - Schéma directeur 2007-2012	Prolog Ingénierie - (?)
➔ 63 - Stratégie de développement durable du SIAAP	SIAAP - (Décembre 2009)
➔ 709 - Suivi de la qualité de la Seine au droit du rejet des Garges d'Épinay à Saint-Denis (93) dans le cadre de la future mise en service de l'usine Seine Morée - Campagne 2009	Hydrosphère - (Décembre 2009)
➔ 717 - Synthèse - Principaux résultats de la Campagne de pêches 2010 à partir des rapports de notre partenaire ONEMA et de notre prestataire HYDROSPHERE	SIAAP - DDP - (?)
➔ 702 - Vue en plan du réseau sud-est - Echelle 1:500	SIAAP - (Avril 2009)

Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen

➔ 974 - SIAEP de la Région Nord Ecouen Service public d'eau potable - Rapport du délégataire pour l'exercice 2011 : Données techniques	CEG Groupe SPI environnement - (2011)
--	---------------------------------------

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

➔ 944 - Aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel Quartier du Vignois à Gonesse - Phase 1.3 Avant Projet Détaillé (APD)	Atelier CEPAGE & Hydratec - (Octobre 2011)
➔ 1048 - Bassins de rétention sur le territoire du SIAH	SIAH - (?)
➔ 942 - Définition de plan de gestion pour les bassins en eau du SIAH	Centre d'Ingénierie Aquatique - (Novembre 2008)
➔ 943 - Définition hydraulique des ouvrages de contrôle de la retenue dans la plaine de Chauffour et de la section type du Petit Rosne réouvert à Sarcelle	Prolog Ingénierie - (Avril 2000)
➔ 808 - Dossier préliminaire à l'élaboration du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer	Composante Urbaine - (Juin 2009)
➔ 1047 - Eaubonne - Le Bassin des Moulins - Intégration paysagère d'un ouvrage hydraulique	SIARE / CG 93 - DEA / SIAH - (?)
➔ 947 - Étude d'impact d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France et étude de risque sur les activités non domestiques - Phase 1B : Propositions	CRIF / CG 95 / AESN - (Septembre 2010)
➔ 941 - Étude de retour d'expérience de la gestion des eaux pluviales à la parcelle - Rapport d'analyses et programmes d'actions	SEPIA CONSEILS - (Mars 2011)
➔ 946 - Études pour la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales dans la plaine de Chauffour et ouverture du Petit Rosne dans Sarcelles - Réunion de synthèse et clôture du jeudi 27 avril 2000	SIAH / Sarcelles / DRIEE IdF / Préfecture 95 / RIF / CG 95 / AESN / DDE ETEU 1 95 - (Avril 2000)
➔ 977 - Évolution de la qualité des eaux superficielles par temps sec SIAH et DDT 95 de 2007 à 2011	SIAH / DDT 95 - (2012)
➔ 1046 - Le vallon du Petit Rosne - Chambre paysagère au cœur d'une renaissance urbaine	Marie Le Méledo (ESAJ) - (2012-2013)
➔ 978 - Localisation des points de mesures de la qualité des eaux superficielles par temps sec SIAH et DDEA 95	SIAH / DDEA 95 - (?)
➔ 945 - Maîtrise d'œuvre pour la réouverture de la rivière « Petit Rosne » à Sarcelles - Opération SIAH n°483 - Phase 2 : Avant-projet détaillé (APD)	Atelier CEPAGE & Hydratec - (Mars 2012)
➔ 939 - Maîtrise d'œuvre pour la restauration du ru de Montsult à Baillet-en-France (OP465B) - Phase 1 Partie A : Étude de faisabilité / Partie B : Étude hydrologique et hydraulique	Atelier CEPAGE & Hydratec - (Septembre 2012)
➔ 1049 - Mode de propriété du lit et des berges des principaux cours d'eau - Echelle : 1 / 80 000	- (Juillet 2002)
➔ 940 - Plan de gestion des vallées du Croult et du Petit Rosne	SIAH - (Octobre 2010)
➔ 985 - Projets d'Urbanisation future sur les communes du SIAH : Activités industrielles, Habitations et Equipements Publics - Echelle 1:25 000	SIAH - (Juin 2012)
➔ 1045 - Rapports d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne	SIAH - (2007-2011)
➔ 913 - Recensement des zonages d'assainissement, inscriptions POS et PLU	SIAH - (2011)
➔ 914 - Renouée du Japon	SIAH - Lionel DOARE - (2010)
➔ 805 - Schéma directeur d'assainissement (SDA) du SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne	Prolog Ingénierie / O-Consult - (2002/2003/2004/2005)
➔ 803 - Schéma directeur du milieu naturel (SDMN) des rivières Croult, Petit Rosne et de leurs affluents	Prolog Ingénierie - (2002/2003/2004/2005)

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)

➔ 819 - Actualisation du schéma directeur d'assainissement (SDA) du SIARE (Rapports de Phases 1 à 5 + synthèse des mesures sur les réseaux EU/EP et UN + localisation des industriels)	SAFEGE - (2012)
➔ 930 - Campagnes d'études du fonctionnement du lac d'Enghien-les-bains et des rejets en Seine : Campagnes de débit de juin de juin 2006 à juin 2007 - Campagnes de pollution	SEMERU - (Octobre 2007)
➔ 822 - Cours d'eau amont du lac d'Enghien-les-Bains	? - (?)
➔ 817 - Étude de réhabilitation et de mise en valeur des rus : lac d'Enghien, ru des Haras, ru de Montignon, ru des Communes	SAFEGE - (Avril 2012)
➔ 931 - Exutoire du lac en Seine - Campagne de mesures de débit et de pollution sur le secteur du lac d'Enghien-les-Bains - opération d'assainissement 11-10/MES_2 Rapport de mesures Avril 2012 à Février 2013	Coma - (Février 2013)

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

➔ 916 - SCoT de l'Est du Val d'Oise	PROSCOT - (Juin 2006)
➔ 1015 - SCoT de l'Est du Val d'Oise - Révision	PROSCOT - (Juillet 2013)

Société Industrielle de Transport Automobile (SITA) Ile-de-France

➔ 950 - Installation de Stockage des Déchets Inertes de Gonesse "la Patte d'oie" (95) - Pré diagnostic écologique	Muséum National d'Histoire Naturelle - (Janvier 2009)
➔ 951 - Présentation des enjeux et proposition de scénarii du projet de parc sur le site de la "Patte d'Oie" à Gonesse (95) - Diagnostic et propositions pour une valorisation écologique et une ouverture au public	Écosphère - (Décembre 2012)

Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France (SMEP)

➔ 917 - SCoT de l'Ouest de la Plaine de France	PROSCOT - (Mars 2013)
--	-----------------------

Société du Grand Paris

➔ 850 - Accord-Cadre Contrat de développement territorial (CDT) " Territoire de la culture et de la création " du territoire de Plaine Commune et de Saint-Ouen	CDT Territoire de la culture et de la création - (Janvier 2012)
➔ 825 - Accord-Cadre Contrat de développement territorial (CDT) de l'Est Seine-Saint-Denis	CDT Est Seine-Saint-Denis - (Mars 2012)
➔ 439 - Acte motivé prévu par l'article 3 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris	? - (?)
➔ 824 - Convention-Cadre Contrat de développement territorial (CDT) " Cœur Economique Roissy Terres de France " (CERTF)	CDT Cœur économique Roissy Terres de France - (Février 2012)
➔ 851 - Convention-Cadre Contrat de développement territorial (CDT) du Pôle Métropolitain du Bourget	CDT Pôle Métropolitain du Bourget - (Mars 2012)
➔ 849 - Convention-Cadre Contrat de développement territorial (CDT) Val-de-France - Gonesse - Bonneuil-en-France	CDT Val de France - (Janvier 2012)
➔ 438 - Évaluation stratégique environnementale du réseau de métro automatique du Grand Paris	? - (?)

Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) - DPI / Division Tram nord

➔ 823 - Débranchement Tram-Train T4 Clichy-Montfermeil - Schéma de principe	Setec TPI/Setec ferroviaire / Setec International / Gautier+Conquet et associés - (Mars 2012)
---	---

Université Paris Diderot - Laboratoire de Géochimie des Eaux

➔ 815 - Suivi de la qualité physico-chimique du lac d'Enghien-les-Bains	Sandra MARCHANDISE (Master « Sciences et Génie de l'Environnement » Spécialité SAGE, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées) - (Juin 2008)
---	--

Ville de Bobigny

➔ 1065 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ecocité – Canal de l'Ourcq - Dossier de création Rapport de présentation	Ville de Bobigny - (Juillet 2007)
➔ 1066 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ecocité – Canal de l'Ourcq - Dossier de réalisation de ZAC	SEQUANO Aménagement / DEVILLERS ET ASSOCIES SARL d'Architecture Urbanisme et Paysage / BERIM / Inddigo - (Novembre 2010)

Ville de Gonesse / Communauté d'agglomération Val de France

➔ 995 - Élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement du territoire	Atelier Architectes Urbanistes Roland CASTRO, Sophie DENISSOF, Silvia CASI / MANDRAGORE / DEERNS / BERIM / ALPHAVILLE - (Avril 2011)
---	--

Ville de Louvres

➔ 959 - Plan local d'urbanisme (PLU) - 1. Rapport de présentation - 1ère partie Exposé du diagnostic Etat initial de l'environnement	? - (Mars 2012)
--	-----------------

Ville de Noisy-le-Sec

➔ 1041 - Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq	ASTERRA - (Mai 2011)
---	----------------------

Ville de Paris

➔ 843 - Étude d'un schéma directeur de restauration écologique et fonctionnelle du Domaine Public Fluvial de la ville de Paris (02, 60, 77, 93, 75) - Rapport de Phase 2 - Document provisoire	BIOTOPE - (Mars 2011)
➔ 744 - Exposé des motifs – Plan Biodiversité de Paris	Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Agence d'écologie urbaine - (?)
➔ 296 - La parole des citoyens et des professionnels - Livre Blanc de la Biodiversité à Paris : Première étape de la construction du plan d'actions pour préserver et développer la biodiversité à Paris	Gondwana Biodiversity Development / RCT Réseau Conseil et développement Territorial - (Octobre 2010)
➔ 745 - Le Livre Bleu	Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau / Eau de Paris - (Mars 2012)
➔ 1040 - Les canaux en partage : Guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux - Canal Saint-Martin, Canal Saint-Denis, Canal de l'Ourcq	Ville de Paris - Service des Canaux - (Octobre 2011)
➔ 1004 - Suivi de la qualité de l'eau des canaux parisiens 2007 - 2011	Eau de Paris / CRECEP / SAFEGE / Eurofins - (2008-2012)

Ville de Paris - Service des Canaux

➔ 1001 - Avis à la batellerie N°2013/01 - Réseau fluvial de la ville de Paris	Ville de Paris - Service des Canaux - (Janvier 2013)
➔ 1003 - Guide de gestion, suivi et aménagement des canaux de Paris 2012	AEI / Biotope - (2012/2013)
➔ 983 - La gestion alternative des eaux pluviales : mise en place de techniques alternatives intégrées à l'aménagement urbain	Ville de Paris - Service des Canaux - (?)
➔ 1005 - Statistiques de trafic et fret sur les canaux de Paris 1991 - 2012	Ville de Paris - Service des Canaux - (?)

Ville de Paris - Service des Canaux / Région Ile-de-France

➔ 1007 - Étude d'un schéma directeur de restauration écologique et fonctionnelle du Domaine Public Fluvial de la ville de Paris (02, 60, 77, 93, 75) - Synthèse des enjeux cumulés sur le DPF BIOTOPE / Setec Hydratech - (2009/2011)

Ville de Vemars

➔ 932 - La valorisation des ressources ? - (2011)

Ville de Villepinte

➔ 956 - Pour la mise en oeuvre d'une « Trame Verte » structurante pour le territoire de Villepinte Une contribution à la préservation de la biodiversité de la Seine-Saint-Denis Élodie BOURGUIBA, Nathalie DUBUC, Clémentine MOSDALE, Jessica SOARES (Master "aménagement, urbanisme et durabilité des territoires" - Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense) - (Mai 2010)

Ville d'Enghien-les-Bains

➔ 938 - Gestion écologique du lac d'Enghien RYZOM - (?)

➔ 814 - Mesures de protection de la ressource thermale sulfurée - Etablissement Thermal d'Enghien-les-Bains Ville d'Enghien-les-Bains - Services Techniques - Service ressources thermales - (Septembre 2011)

➔ 918 - Ville d'Enghien-les-Bains : Révision du PLU - Les cahiers AVAP - PADD - ZPPAUP Ville d'Enghien-les-Bains - Service Urbanisme et actions foncières / SDAP Val d'Oise / DRAC IdF / DDE Val d'Oise - (2003/2012/2013)

Séquence 1 Etat initial - Etat des lieux

Séquence 2 Etat initial - Diagnostic

Tendances et scénarios

Stratégie

Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)

Le règlement

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE

Croult • Enghien • Vieille Mer

